

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

Ce numéro comporte deux séances. La soixantième séance est encartée entre les pages 5916 et 5917

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(59^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 6 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN

1. Loi de finances pour 1987 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5903).

Affaires sociales et emploi (suite)

- MM. André Clert,
Georges-Paul Wagner,
Michel Coffineau,
M^{mes} Ghislaine Toutain,
Colette Goeuriot,
Georgina Dufoix,
Martine Frachon,
MM. Paul Chollet,
Michel Berson,
M^{mes} Christiane Mora, Michèle Barzach, ministre délégué
auprès du ministre des affaires sociales et de l'em-
ploi, chargé de la santé et de la famille ;

- M. Michel de Rostolan,
M^{me} Renée Soum,
MM. Jean Laborde,
Gilbert Barbier,
Guy Chanfrault,
Jean-Yves Le Déaut,
M^{me} Ginette Leroux,
MM. Willy Diméglio,
Christian Baeckeroot,
Louis Moulinet, Philippe Séguin, ministre des
affaires sociales et de l'emploi ;
Jean Royer.
Le président.
Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre
des affaires sociales et de l'emploi.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 5925).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (n° 363, 395).

AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires sociales et de l'emploi.

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. André Clert, pour cinq minutes.

M. André Clert. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, madame le ministre chargé de la santé et de la famille, messieurs les secrétaires d'Etat, s'il est vrai que les parlementaires que nous sommes doivent éviter de s'impliquer personnellement dans les sujets dont ils traitent, permettez cependant que l'ancien médecin responsable d'un service départemental de santé scolaire que j'ai été pendant plus de quinze ans apporte sa contribution en cet instant du débat pour traiter de la médecine scolaire et plus particulièrement du sort des agents d'exécution que sont les médecins exerçant cette spécialité.

Pour bien situer mon propos, il faudrait sans doute revenir plus longuement que je n'ai le loisir de le faire sur les conditions de mise en œuvre de la médecine scolaire au lendemain de la dernière guerre et sur les modalités de son fonctionnement au sein de l'éducation nationale où elle constitua un service autonome et parfaitement structuré de 1949 à 1964.

Il conviendrait également d'insister sur la spécificité de cette discipline particulière de la médecine de prévention pour réfuter catégoriquement les arguments que vous avez présentés, madame Barzach, selon lesquels la médecine scolaire pourrait être assurée par des praticiens libéraux. J'affirme qu'il s'agit, en effet, d'un exercice bien particulier qui demande une parfaite connaissance du milieu et impose une collaboration étroite et continue entre tous ceux qui ont la charge de notre jeunesse. Il y a là source d'un débat qui mérite réflexion.

Depuis 1964, date correspondant à la réforme administrative qui a vu la création de l'importante direction départementale de l'action sanitaire et sociale, le service de santé scolaire a été plus ou moins ballotté entre le ministère de l'éducation nationale et celui des affaires sociales. Il a perdu, de ce fait, une partie de son unité d'action et, surtout, il s'est vu priver, chaque jour davantage, du personnel lui permettant de mener à bien les tâches qui lui incombent. Il perdu ainsi, de plus en plus, à la fois de son crédit et de son efficacité, alors qu'au contraire tout devrait concourir à lui

redonner son rayonnement passé, notamment pour pouvoir appuyer les initiatives prises par votre Gouvernement en faveur des jeunes.

Au moment où M. le ministre de l'éducation nationale, répondant à des questions posées au Gouvernement sur les orientations qu'il souhaite donner à l'enseignement, pose comme premier critère de faire confiance aux médecins, au moment où Mme Alliot-Marie lance un vaste programme de prévention et de lutte contre la toxicomanie à l'école, au moment où nous sommes tous, comme vous, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, préoccupé par les problèmes des jeunes, au moment où chacun reconnaît que la formation initiale, tant scolaire que professionnelle, conditionne, dans une large mesure, l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants, au moment où les jeunes, tiraillés par les médias, sont confrontés à des problèmes qui rendent leur adaptation au monde scolaire de plus en plus difficile, il est plus que souhaitable de chercher à leur faciliter au maximum l'entrée dans la vie.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, dans le cadre de la médecine préventive qui trouve, tout particulièrement ici, sa raison d'être, en assurant le dépistage des handicaps qui risquent d'être responsables de préjudices insurmontables, il nous paraît indispensable que continue à être assurée de façon efficace la surveillance médicale des écoliers.

Comment, dans ces conditions, est-il possible d'admettre que ce service ne fasse pas l'objet de préoccupations attentives du Gouvernement et ne soit pas doté du personnel suffisant pour mener à bien ce qui doit être une tâche essentielle ? En ce qui concerne le personnel médical notamment, comment comprendre qu'il soit en nombre insuffisant pour répondre aux objectifs qui ont été clairement définis par les circulaires ministérielles du 15 juin 1982 et du 13 mars 1986 ?

S'il convient de tenir compte du fait que les médecins scolaires, par suite du décret du 21 décembre 1984 sont restés rattachés, à leur demande, au ministère des affaires sociales tout en étant mis à la disposition du ministère de l'éducation nationale, il serait cependant souhaitable de les intégrer à la fonction publique le plus rapidement possible, en application de la loi du 15 juin 1983, et ce dans le cadre de la tutelle unique proposée par M. le rapporteur devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mais en attendant et parce qu'il y a urgence, il est indispensable de permettre le recrutement de suffisamment de médecins contractuels et de pourvoir ainsi l'ensemble des postes vacants correspondant à l'organigramme prévu pour répondre aux impératifs des circulaires de 1982 et 1984 que je citais précédemment, ce qui n'est pas le cas dans le projet de loi de finances pour 1987. Celui-ci aboutira, en effet, à la suppression de soixante-treize postes de médecins contractuels par rapport au budget de 1986, auxquels il faut ajouter un nombre aussi élevé de postes de médecins de la santé publique.

Madame et messieurs les ministres, il est de toute urgence de mettre fin à la contradiction flagrante qui existe entre vos déclarations concernant votre politique en faveur des jeunes et les conséquences de la loi de finances pour 1987. La nécessité d'offrir à nos enfants les meilleures conditions d'intégration à la vie scolaire et de les prémunir contre les agressions de toutes sortes qui risquent de les perturber irrémédiablement impose que leur scolarité se déroule dans le meilleur climat possible de collaboration confiante entre parents et enseignants, bien sûr, mais aussi entre tous ceux qui concourent à leur épanouissement.

Il est indispensable que les médecins scolaires puissent pleinement exercer la part qui leur revient. C'est à cet enjeu qu'il convient de répondre en mettant à la disposition du service de santé scolaire les moyens nécessaires pour qu'il puisse mener à bien la mission qui lui a été confiée. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je remercie M. Clert d'avoir respecté son temps de parole.

La parole est à M. Georges-Paul Wagner, pour cinq minutes également.

M. Georges-Paul Wagner. Madame et monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, je ne suis pas aussi savant que certains de mes valeureux collègues qui, hier soir et encore tard dans la nuit, ont managé avec brio, devant vous, beaucoup de chiffres. Mon propos sera plus simple : en m'appuyant sur quelques faits, je vais essayer de dresser le bilan de la famille.

Le premier fait qui me frappe c'est que, apparemment, il est loin le temps où André Gide pouvait écrire : « Familles, je vous hais ». La famille recueille désormais une sorte d'unanimité touchante dans l'approbation. Si je m'en tiens au rapport de M. Michel Hannoun, la famille représente pour huit à neuf Français sur dix la valeur numéro 1, avant même l'argent et avant même le succès, y compris, semble-t-il le succès de tribune. (*Sourires.*)

Pour le Premier ministre, elle est la meilleure chance de la France. Pour d'autres, dans un contexte de bouleversement économique et social, elle est un nouveau refuge.

Cela dit, tous ces éloges sur la famille me semblent un peu tristes comme des fleurs de la Toussaint. En effet, madame le ministre, vous qui êtes à la fois le ministre de la santé et le ministre de la famille, vous qui êtes de surcroît médecin, vous rassemblez en vous toutes les compétences nécessaires pour savoir que la santé de la famille n'est pas bonne : une démographie en baisse spectaculaire ; des mariages en décroissance constante et, par un paradoxe surprenant, des divorces qui vont cependant en augmentant, ce qui fait que l'on peut prévoir que le combat des divorcés finira un jour faute de combattants mariés ; un progrès du concubinage, à propos duquel, monsieur le ministre, vous avez dit hier qu'il était patent que les enfants y étaient moins nombreux que dans les unions légitimes. Et je ne parle pas des couples homosexuels (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) sur le cas desquels les tribunaux se penchent actuellement pour savoir s'ils ont droit à des avantages sociaux. J'ai lu hier qu'un tribunal avait dit oui, alors qu'une cour d'appel avait dit non ; on attend la décision de la Cour de cassation.

Je suis également frappé par l'accroissement, dans les grandes villes, du nombre de personnes seules, hommes et femmes. Il y a une sorte d'inflation de la solitude. Jamais on a tant employé l'adjectif « social », mais jamais on a tant observé de phénomènes de dissociation.

M. Pascal Arrighi. Très juste !

M. Jean Le Garrec. C'est la faute à Chirac ! (*Sourires.*)

M. Georges-Paul Wagner. Soyez sûr que je saurai donner à chacun la part qui lui revient. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Face à cette situation, le Front national a une politique globale de la famille. Elle est véritablement globale parce que, pour nous, la famille est le commencement de la nation. C'est pourquoi nous affirmons hardiment à la fois la préférence familiale et la préférence nationale. Nous pensons qu'il n'y a à la nul égoïsme, nulle exclusion, nulle haine, mais, au contraire, une hiérarchie des affections. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Pour autant une politique globale nous semble indispensable. Tous les rapports sur ce sujet concluent en ce sens.

On parle aussi d'« environnement protecteur ». Le terme « environnement » est désormais incontournable, comme d'ailleurs le terme incontournable lui-même dès que l'on veut employer le langage de la modernité : par conséquent je m'y réfère. Que signifie donc l'expression « environnement protecteur », madame le ministre ?

Pour me référer à l'expérience des dix dernières années, je rappellerai, parce qu'il faut toujours commencer par battre sa coulpe sur sa propre poitrine, les lois votées durant cette période.

Il y a eu d'abord la loi de 1974 qui a donné la majorité à dix-huit ans, mais dans des conditions telles que cette mesure est parfois presque inapplicable. En effet, si elle a donné une liberté illusoire aux jeunes, elle a atteint de façon certaine l'autorité parentale.

Il y a eu ensuite la loi relative aux divorces, qui a abouti à multiplier leur nombre par deux en dix ans. Elle a eu comme conséquence - les journaux parlaient encore d'un cas hier - la multiplication des drames d'enfants déchirés entre le père et la mère et le développement de la tendance à s'en prendre au malheureux juge aux affaires matrimoniales, qui doit rendre, parfois en dix minutes, une décision humaine sur des situations inhumaines. Mais celles-ci ne sont que la conséquence de la loi qui a provoqué un doublement du nombre des divorces en dix ans.

M. Guy Chanfraut. Allons ! Soyez sérieux !

M. Georges-Paul Wagner. Il y a encore eu la loi sur la légalisation de l'avortement, puis son remboursement, ce qui constitue un encouragement à l'avortement. (*Murmures sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*) Comment, alors, s'étonner de la chute de la natalité ?

Il y a enfin, monsieur le ministre, madame le ministre, cette curieuse faveur donnée, ces dernières années, à l'union libre. Un commencement de réparation est, certes, en train d'intervenir, mais il faut bien reconnaître qu'elle n'est pas complète. Vous avez certes reconnu hier, monsieur le ministre, que le nombre des enfants était moins élevé dans les unions libres, mais vous avez indiqué que vous ne pouviez pas porter de jugement. Eh bien ! je m'en étonne, car si vous n'avez pas à porter un jugement au nom de la morale, vous pouvez le faire au nom de la loi au niveau de laquelle il vous est possible d'établir une distinction entre les unions légitimes et les unions illégitimes. C'est ce que je demande, madame le ministre, monsieur le ministre, vous demandant ainsi de faire preuve d'une volonté constructive, d'une volonté logique.

Je vois que mon temps est fini... je veux dire mon temps de parole ! (*Rires.*) Je vais donc m'arrêter en souhaitant qu'en présence des grands périls vous ne pratiquiez pas simplement une politique de petits pas. Ne tombons pas dans le ridicule de ces Romains dont parlait Tite-Live qui ne pouvaient supporter ni leurs maux ni les remèdes de leurs maux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Michel Coffineau, pour dix minutes.

M. Michel Coffineau. Mesdames, messieurs, la sécurité sociale est en danger.

Lorsque nous examinons les dispositions du budget de votre ministère, monsieur le ministre, mais également l'ensemble des dispositions prises, décidées ou envisagées, nous sommes en droit, nous, mais surtout l'ensemble des assurés sociaux, d'être extrêmement inquiets. La sécurité sociale assure vraiment sa mission - vous l'avez dit - et ne remplit ses objectifs que dans la mesure où elle réalise son équilibre financier. C'est un souci constant tant des partenaires sociaux qui gèrent les caisses que du Gouvernement, et je dirais d'ailleurs des gouvernements, car ceux-ci interviennent d'une manière décisive dans les moyens de cet équilibre.

Le gouvernement de la gauche, hier, a parfaitement maîtrisé cela, mais la querelle que vous avez instruite sur l'hypothétique déficit de la sécurité sociale était vraiment dérisoire. Chacun sait, en effet, que si l'on peut mettre en œuvre les moyens d'assurer l'équilibre financier de la sécurité sociale en la sauvant, c'est-à-dire en maintenant son esprit, on peut aussi le faire en organisant sa mise à mort, c'est-à-dire en remettant en cause l'essentiel de son objet : la solidarité des Français entre eux.

Je pense que vous avez décidé la mise à mort de la sécurité sociale.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je l'aurais deviné !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale. Grotesque, monsieur Coffineau !

M. Michel Coffineau. Vous voulez la mouler dans le cadre qui régit l'ensemble des propositions de votre budget, à savoir la remise en question des dispositions qui avaient commencé à réduire des inégalités indignes d'un pays comme le nôtre.

Prenons deux exemples, et d'abord la retraite, le plus facile à examiner aujourd'hui.

Le régime coûte cher, nous sommes tous d'accord. Son coût risque de s'accroître à terme, personne ne le nie.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Dans l'immédiat, monsieur Coffineau, pas à terme !

M. Michel Coffineau. On va y revenir. Patientez, monsieur Zeller !

M. le président. Même le Gouvernement doit se maîtriser, monsieur Zeller !

M. Michel Coffineau. La retraite par répartition, c'est offrir à chacun et à tous une retraite décente et correcte. Cela implique, bien entendu, des cotisations à la hauteur de cette ambition.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. La répartition ne garantit rien !

M. Michel Coffineau. Le double phénomène de la crise, qui entraîne une baisse des ressources des cotisants, et de l'augmentation des prestations servies pose problème, bien évidemment. Le nombre des retraités augmente en raison de l'allongement de la durée de la vie - je pense que vous ne critiquez pas cela - et du fait de l'abaissement à soixante ans de l'âge où l'on peut prendre sa retraite. Cela, en revanche, vous le critiquez...

M. Michel Delebarre. Oh oui !

M. Michel Coffineau. Même si vous cherchez aujourd'hui à nuancer votre propos face aux réactions des intéressés.

M. Michel Delebarre. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je ne nuance rien du tout !

M. Michel Coffineau. Monsieur le ministre, ne croyez-vous pas sincèrement que ceux qui sont nés au lendemain de la première guerre mondiale, qui ont eu une vie de travail souvent très pénible, des semaines longues parce que les heures supplémentaires étaient nécessaires pour compenser un salaire trop faible, bref, ceux qui se sont usés, ne croyez-vous pas qu'ils auraient le droit, aujourd'hui, de partir à la retraite à soixante ans ? Qui peut dire le contraire ? (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela dit, je ne suis pas un fétichiste de l'abaissement définitif à soixante ans de l'âge de la retraite. Le jeune technicien qui démarre dans la vie aujourd'hui, dans des conditions de travail très différentes d'il y a quarante ans, avec une semaine de travail courte, éventuellement des années sabbatiques, partira-t-il en retraite à soixante ans en 2026 ? J'avoue que je n'en sais rien.

M. Michel Delebarre. Ne t'engage pas ! (*Sourires.*)

M. Michel Coffineau. Je suppose d'ailleurs que je ne serai plus là pour peser sur les décisions.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Dommage ! (*Sourires.*)

M. Arthur Deshaies, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la section commune et les affaires sociales. Sait-on jamais !

Mme Martine Frechon et M. Guy Chanfrault. Tu n'as pas fini ton temps ! (*Sourires.*)

M. Michel Coffineau. Cela dit, très sincèrement, je ne serais pas choqué si l'on disait à ce moment-là qu'il convient peut-être d'allonger la durée de la vie active.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Voilà un progrès !

M. Michel Coffineau. Mais pas aujourd'hui ! La situation n'est pas la même !

Monsieur le ministre, le maintien de la retraite par répartition, aujourd'hui, passe par des propositions de ressources collectives et non par des solutions individuelles de substitution.

M. Guy Chanfrault. Très bien !

M. Michel Coffineau. L'épargne retraite, c'est la mauvaise solution. C'est celle qui tue l'esprit de la sécurité sociale.

M. Guy Chanfrault. Très bien !

M. Michel Coffineau. La partie des Français la plus aisée aura les moyens de se payer une super-retraite avec l'aide complaisante du budget de l'Etat.

M. Bernard Bardin. Tout à fait !

M. Guy Chanfrault. Exactement !

M. Michel Coffineau. Vous me direz que cela ne remet pas en cause le principe de la retraite par répartition. Vous le déclarez journellement, monsieur le ministre. Aujourd'hui, et juridiquement, c'est sans doute vrai. Dans ses conséquences et en dynamique, cela le remet bel et bien en cause. Je ne donne pas cher du système collectif des retraites complémentaires si la retraite individuelle est plus intéressante avec la réduction d'impôt.

M. Guy Chanfrault. Tout à fait !

M. Bernard Bardin. Evidemment !

M. Michel Coffineau. Où allez-vous trouver l'argent qui va aider les plus aisés à se payer une super-retraite ? Dans une augmentation des impôts sur les revenus les plus élevés, ceux qui, justement, auront les moyens de se payer cette super-retraite ? Sûrement pas.

Votre gouvernement leur a déjà fait de larges cadeaux en matière d'imposition. Je crains bien qu'il ne soit tenté par l'impôt sur la consommation, le moins juste, la T.V.A. Vous ferez, dans ce cas-là, payer la retraite des riches par l'ensemble des Français, y compris les plus modestes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Sommes-nous encore dans l'esprit d'origine de la sécurité sociale ?

On peut parler aussi de la maladie. Les dépenses augmentent fortement par une couverture plus large des besoins de santé. Il faut effectivement trouver des solutions, et il est vrai qu'il convient de rechercher des économies. Mais lesquelles ?

Vous proposez des mesures. Certaines sont acceptables. Vous savez - et vous saurez encore très bien - les mettre en vedette. Mais, pour l'essentiel, la recherche d'économies consiste à rembourser moins les malades, particulièrement ceux qui sont le plus en difficulté et les plus démunis, personnes âgées ou membres de familles modestes. C'est le cas pour les longues maladies ou pour ce que l'on appelle la vingt-sixième maladie. Ce pourrait également être le cas - vous l'avez annoncé, monsieur le ministre, mais c'est un peu nébuleux - du remboursement en cas d'arrêt de travail.

L'assuré social paiera plus, cela est clair, mais vos propos sont particulièrement ténébreux s'agissant des prescripteurs. Vous le savez, nous le savons tous, il y a des abus, il y a du gâchis, certains coûts sont trop élevés. C'est donc aussi du côté des prescripteurs qu'il faut réellement chercher des économies.

S'attaquer à l'assuré social, comme vous le faites à travers des remboursements moins importants, entraîne et entraînera automatiquement la recherche de moyens de substitution avec toutes les formes d'assurances individuelles complémentaires, mais, encore une fois, seulement pour ceux qui en ont les moyens. Les autres, les plus modestes - et ils sont nombreux - se contenteront de payer les soins ou bien y renonceraient, par exemple au début d'une affection, avec le risque de subir une maladie plus grave et donc plus coûteuse.

Médecine de riche, médecine de pauvre, le concept apparaît sans doute dur et abrupt lorsqu'on l'énonce. C'est pourtant, me semble-t-il, la conclusion inéluctable si vous poursuivez la politique que vous mettez en œuvre aujourd'hui.

Monsieur le ministre, vous affirmez en haussant le ton que vous ne voulez pas remettre en cause la sécurité sociale. Le problème n'est pas que vous ayez l'accent de la sincérité. Ce qui parle le plus vrai, ce sont les faits et ce qu'ils annoncent.

Or, les tenants du libéralisme - vous et vos amis, et plutôt vos amis, d'ailleurs - se satisfont très facilement du déclin économique de la France. Ils s'y moulent. Ils organisent à partir de là la société duale.

M. Michel Delebarre. Très juste !

M. Michel Coffineau. Et vous, vous accompagnez cette étonnante politique libérale sur le plan social. Vos décisions, vos orientations vont dans le même sens : la société à deux vitesses, la super-retraite pour les nantis, une retraite diminuée pour les petits, la médecine des riches et la médecine des pauvres. Oui, je crois que vous préparez l'échafaud. La mise à mort de la sécurité sociale pour tous les Français est au bout du processus que vous mettez en route.

M. Jean Le Garrec. Hélas !

M. Michel Coffineau. Il faut que les Français le sachent. Ils sauront en même temps que nous ne laisserons pas détruire cet outil qui est la gloire de notre démocratie républicaine et solidaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Ghislaine Toutain, pour cinq minutes.

Mme Ghislaine Toutain. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'interviendrai dans ce débat sur la politique que le Gouvernement entend mener pour assurer dans notre pays à chaque individu, quel que soit son sexe, une réelle égalité des droits et des chances.

Vous avez compris, madame, monsieur les ministres, que je veux parler de votre conception du rôle et de la place des femmes dans notre société.

Si je vous pose cette question, c'est que je discerne mal, tant à travers le budget qui nous est présenté aujourd'hui que dans vos rares déclarations sur ce sujet, quelles sont exactement les orientations en la matière. Quelques actes, lourds de valeur symbolique, justifient cependant, me semble-t-il, certaines craintes.

Dès votre arrivée au Gouvernement, vous avez cru devoir supprimer brutalement le ministère des droits de la femme...

M. Jean Le Garrec. Quelle erreur !

Mme Ghislaine Toutain. ... dont une large majorité de Français s'accordait à reconnaître la nécessité et l'importance quant à l'action qu'il a menée.

M. Michel Delebarre. Tout à fait !

Mme Ghislaine Toutain. C'était un ministère à part entière, au budget certes modeste, mais individualisé, et dont les lignes de force et les actions entreprises dessinaient clairement un projet politique et des réalisations concrètes qui ont permis à notre pays, notamment dans le domaine du travail et de la formation professionnelle - je pense particulièrement à la loi sur l'égalité professionnelle - d'être dans le peloton de tête des démocraties les plus avancées.

C'est peut-être pourquoi, vous ravisant quelque peu et avec quelques semaines de retard, vous avez créé une délégation - vous n'êtes même pas allés jusqu'à un secrétariat d'Etat, comme il en existait un avant 1981 - rebaptisée, là comme avant, « à la condition féminine », lui redonnant cette connotation négative et quelque peu méprisante, au mieux paternaliste que, personnellement, je croyais révolue.

M. Jean Le Garrec. Mme Barzach a honte !

Mme Ghislaine Toutain. Einstein avait décidément bien raison quand il prétendait qu'il était plus difficile de désintégrer un préjugé qu'un atome !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je suis paternaliste, moi ?

Mme Ghislaine Toutain. Mais oui, monsieur le ministre ! Je suis désolée d'avoir à le dire, mais vous êtes revenu à la notion de « condition féminine », vraiment très méprisante vis-à-vis des femmes, vous le savez bien. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Delebarre. Vous touchez juste !

M. Jean Le Garrec. M. Séguin a honte ! (*Sourires.*)

Mme Ghislaine Toutain. D'ailleurs, il rougit. (*Nouveaux sourires.*)

M. le président. Madame Toutain, poursuivez votre intervention.

Mme Ghislaine Toutain. Nous nous trouvons donc aujourd'hui avec une simple délégation dont les moyens de fonctionnement et d'intervention sont noyés dans le budget général du ministère des affaires sociales et de l'emploi et qui se résume à quelques lignes budgétaires laconiques. Même si les comparaisons sont difficiles à faire d'un budget à l'autre, il apparaît que les crédits consacrés à la condition féminine sont en nette régression par rapport à l'an dernier, de l'ordre de 30 à 35 millions de francs, soit à peu près 25 p. 100.

Ces restrictions portent sur deux postes principaux : les subventions aux associations et les actions d'insertion en faveur des femmes isolées.

Sur le premier point, il s'agit, ici comme ailleurs, de porter un coup à la vie associative. On sait pourtant le rôle important que jouent toutes les associations, les plus grandes, comme les associations locales, pour l'information des femmes sur leurs droits, comme l'aide qu'elles peuvent apporter, par exemple, aux femmes victimes de violences. C'est un sujet d'inquiétude pour toutes ces associations qui ressentent les mesures budgétaires non seulement comme une pénalisation, mais aussi comme une remise en cause de l'action qu'elles mènent, pour certaines depuis de très longues années. C'est aussi un mauvais coup porté aux femmes, notamment celles qui sont en difficulté.

Les mesures d'insertion en direction des femmes isolées ont constitué un des points importants de l'action de l'ancien ministère. Je regrette que vous ayez cru devoir faire des économies sur une population le plus souvent démunie qui, précisément, a le plus besoin d'une réelle politique d'insertion et de réinsertion professionnelle. Ce sont près de deux fois moins de crédits qui sont consacrés à ces populations.

Cette politique est à rapprocher des récentes dispositions fiscales défavorables, elles aussi, aux parents isolés. Coïncidence ou retour insidieux à un certain ordre moral, la question mérite d'être posée.

M. Guy Chanfrault. Tout à fait ! Cela a été illustré tout à l'heure !

Mme Ghislaine Toutain. Pour le reste, ce sont 72 millions de francs qui vont être consacrés « à des actions diverses en faveur de la promotion, de la formation et de l'information des femmes ». Je rappelle que, dans la loi de finances pour 1986, les crédits s'élevaient à 96 millions de francs.

La fin de mon intervention sera donc essentiellement interrogative et j'attends beaucoup de vos réponses - pas seulement moi, monsieur le ministre, mais aussi les millions de femmes, quelle que soit leur situation professionnelle ou matrimoniale.

Un député du groupe Front national [R.N]. Woman show !

Mme Ghislaine Toutain. Qu'allez-vous faire de ces modestes crédits, notamment dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle ?

Dans le domaine de l'emploi, quelles actions, quelles impulsions, quelles campagnes d'information en direction du grand public allez-vous mettre en œuvre pour poursuivre l'application de la loi sur l'égalité professionnelle, stimuler la signature des plans pour l'égalité professionnelle, assurer l'égalité d'accès à l'embauche et l'égalité des salaires ? Que vont devenir la mission pour l'égalité professionnelle et le conseil supérieur de l'égalité professionnelle ?

M. Jean Le Garrec. Bonne question !

Mme Ghislaine Toutain. La formation professionnelle est un des domaines clés de l'avenir, vous le savez. Les efforts pour développer la formation professionnelle des femmes, qui présente des caractéristiques spécifiques, ont constitué l'axe essentiel de l'action de l'ancien ministère, en raison de la situation particulière de sous-qualification et de sous-formation des femmes.

J'ai entendu hier, et je m'en réjouis, que les contrats de plan Etat-régions seraient honorés, de même que certains stages en direction des mères isolées seraient poursuivis, mais avec des crédits, je l'ai dit, deux fois moins importants que ceux que nous y avions consacrés l'année dernière.

Je voudrais savoir, monsieur le ministre, si vous entendez intensifier prochainement la politique spécifique de rattrapage, ce qu'on a pu appeler les « discriminations positives », qui permettent aux femmes de combler leur retard de formation, notamment dans le domaine des technologies nouvelles, et qui répond particulièrement à la situation des jeunes filles et des femmes dans les entreprises qui ne se voient pas offrir, vous le savez, les mêmes filières de formation pour les unes et les mêmes stages de formation pour les autres.

Plus généralement, quelle est votre politique dans le domaine de la formation professionnelle des femmes ? En particulier, envisagez-vous des stages particuliers pour les

femmes isolées ou pour les mères de famille qui souhaiteraient reprendre une activité professionnelle après l'éducation de leurs enfants ?

M. Michel Dalebarre. Très bonne question !

M. le président. Veuillez conclure, madame Toutain !

Mme Ghislaine Toutain. Je termine, monsieur le président !

Le temps me manque, monsieur le ministre, pour évoquer tous les aspects que recouvre une politique dynamique en direction des femmes, une politique digne de ce nom.

Quelle est votre politique dans le domaine de l'information - je pense notamment au centre d'information des droits de la femme ? Quelle est votre politique dans le domaine culturel, dans le domaine de la santé ? Il est difficile de le savoir ! J'ose espérer que ce débat budgétaire permettra de briser un silence qui s'épaissit de jour en jour.

M. Jean Le Garrec. Il ne le permettra certainement pas !

Mme Ghislaine Toutain. J'ai cependant quelques craintes, je vous l'avoue, monsieur le ministre. L'absence de volonté d'aller de l'avant ne peut que générer le retour en arrière et, avec moi, des millions de femmes, comme je vous le disais au début de mon propos, attendent avec impatience et intérêt vos réponses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Colette Goerliot, pour cinq minutes.

Mme Colette Goerliot. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai évoqué la semaine dernière l'échec global, au plan industriel, de la stratégie dite « de reconversion » dans le bassin sidérurgique lorrain, qu'il s'agisse des pôles de conversion Lorraine Nord et Lorraine Sud ou du pôle européen de développement à la frontière franco-belgo-luxembourgeoise.

Dans cette politique de liquidation industrielle de nos atouts et de nos richesses naturelles, des hommes sont exclus de la production, rejetés de l'entreprise, placés dans ce qu'on appelle les en congés-formation-conversion, les C.F.C.

Dès l'annonce de ces C.F.C. en 1984, nous avons exprimé les plus extrêmes réserves sur le caractère inadapté, inefficace et dangereux de ce dispositif pour les salariés et l'emploi.

Nous avons vérifié très vite le bien-fondé de notre analyse. Avec les travailleurs, nous avons fait connaître notre opposition à ce qui n'est devenu qu'un moyen déguisé de licencier les salariés de la sidérurgie.

En juillet 1985, la loi sur les contrats formation-reconversion a étendu ces mesures aux P.M.E. et P.M.I. Seuls les députés communistes ont voté contre.

La prudence d'alors du R.P.R. et de l'U.D.F. s'explique et se comprend d'autant mieux à la lumière des décisions gouvernementales d'aujourd'hui.

En effet, monsieur le ministre, au lieu de remettre en cause les C.F.C. et leur caractère néfaste pour l'emploi et les salariés, vous voulez aujourd'hui les étendre à d'autres secteurs industriels. C'est le cas, notamment, dans l'industrie navale, où l'on fait miroiter aux salariés une prime de départ de 200 000 francs afin qu'ils quittent l'entreprise. Les sidérurgistes lorrains se sont déjà rendus compte du caractère dérisoire de cette prime.

Ce bilan des C.F.C., je l'ai déjà demandé il y a un an à votre prédécesseur. Il me fut répondu par des faux-fuyants et une promesse de précisions ultérieures qui ne sont jamais venues.

C'est pourquoi il me semble indispensable qu. le Gouvernement dise ce qu'il est advenu des travailleurs de la sidérurgie mis en congé-conversion.

Mon propos d'aujourd'hui se veut aussi témoignage des nombreux drames humains vécus par ces sidérurgistes dans les bassins de Longwy, de Briey ou de Pompey-Neuves-Maisons et de leur cortège de dépressions nerveuses, parfois de tentatives de suicide.

Je disais l'année dernière : « Ces congés sont une voie sans issue et ils constituent en réalité une tentative de marginalisation des travailleurs ».

Cette appréciation est très largement confirmée, hélas ! mais la situation s'est aggravée. C'est ce qu'illustre d'ailleurs le rapport très officiel sur l'état de l'économie lorraine pré-

senté au comité économique et social régional. Ce rapport indique, entre autres choses : « Les 2 218 sidérurgistes entrés en C.F.C. en 1985 se répartissent ainsi : sur 909 agents, 433 seulement sont en formation qualifiante, 250 sont en attente de formation ; sur 1 227 reclassements, dont 356 « essayeurs » on trouve 921 reclassements directs en entreprises et 32 autres cas. »

Si l'on examine de plus près le cas des « essayeurs », on s'aperçoit, pour Unimétal seulement, que sur 263 essayeurs 110 sont dans le commerce, 49 dans la restauration, soit près des deux tiers, 32 dans l'agriculture et l'agro-alimentaire, 15 dans la mécanique auto et 2 seulement dans la métallurgie.

En 1986, 3 280 C.F.C. sont prévus en plus des 4 515 mesures d'âge. Quel avenir pour eux ?

De plus, les problèmes particuliers posés par les handicapés et par les salariés de plus de quarante-cinq ans, non concernés par les C.F.C., sont loin d'être résolus.

Au-delà des chiffres, c'est le drame humain que vivent ces travailleurs, broyés par la restructuration industrielle et le déclin de notre appareil de production, que je veux évoquer.

Que leur disait-on en 1984, au moment de la signature de la C.G.P.S. ? : « Acceptez une formation et nous vous ferons deux propositions d'emplois dans la sidérurgie ou hors d'elle, ou bien capitalisez et, avec Solodev ou Solidor, nous vous aiderons à bien monter votre entreprise. »

Dans l'accord de 1984, l'article 49 stipulait notamment : « ... ces formations, adaptées le mieux possible à leurs capacités et aux préférences qu'ils auront exprimées, devront être orientées vers les emplois pour lesquels des débouchés existent ou doivent apparaître à échéance suffisamment rapprochée. Par là-même, le recours à ces contrats contribuera à l'industrialisation des bassins concernés. »

Et l'article 53 précisait : « Au cours du contrat de formation-conversion ou à son expiration, l'employeur proposera à l'intéressé, s'il n'a pas trouvé par lui-même un nouvel emploi, deux emplois à durée non limitée, pour lesquels sera recherchée la plus grande adéquation possible avec les aptitudes de l'agent concerné et la formation qui lui aura été dispensée. Tout sera mis en œuvre pour que, dans toute la mesure du possible, l'un de ces deux emplois soit d'abord offert dans le bassin d'emploi. »

Le caractère dérisoire de ces promesses non tenues n'a d'égal aujourd'hui que l'amertume et le désarroi qu'elles suscitent.

L'« essaimage » tant prôné est également un échec.

Les entreprises créées sont très précaires, produisant peu de valeur ajoutée, et ferment au bout de quelques mois.

Les reclassements externes sont la plupart du temps provisoires, intérimaires, et les salariés sont ensuite licenciés, après que l'entreprise d'accueil ait empoché la prime versée par Unimétal.

La formation elle-même est inadaptée, voire inexistante.

Que pensez-vous, par exemple, monsieur le ministre, du cas parmi tant d'autres, de ce sidérurgiste technicien, qui, placé en C.F.C. depuis le 1^{er} janvier 1986, n'a suivi en tout que deux mois de formation proposée par Unimétal ?

Il est resté chez lui pendant huit mois, alors qu'il exige de la direction qu'elle applique les accords de 1984 et respecte ses engagements. Et son cas n'est pas isolé !

Ces travailleurs - souvent syndicalistes ou délégués du personnel - qui résistent à cette opération de licenciements massifs déguisés, sont soumis à des pressions psychologiques et morales insupportables de la part des cadres ou de professionnels spécialement chargés du suivi.

M. le président. Je vous prie de conclure, madame le député.

M. Colette Goerliot. Je termine, monsieur le président.

Je veux dénoncer fermement et sans ambiguïté ce qui se révèle aujourd'hui comme une gigantesque duperie devant le pays, alors qu'on a présenté les salariés de la sidérurgie comme des privilégiés.

Nous avons été les seuls à rejeter, dès le printemps 1984, tant du point de vue industriel que dans ses conséquences sociales, le plan acier. Les faits confirment que nous avons eu raison.

Aujourd'hui, plus de 1 200 travailleurs sont en C.F.C. sur le site de Longwy, sans qu'aucune perspective sérieuse d'emploi interne ou externe soit envisageable. Telle est la dure réalité, avec son cortège de colères et de désespoirs dans des familles déstabilisées, voire brisées.

Solidaires des travailleurs, nous lutterons avec eux pour que les promesses qui leur avaient été faites soient tenues.

Je vous réitère les questions que j'avais posées à votre pré-décesseur, puisque vous maintenez et renforcez ce dispositif :

Quel bilan pouvez-vous nous fournir de ces contrats formation - conversion ?

Quelles formations et quels emplois ont-ils générés ?

Quelles mesures allez-vous prendre, aujourd'hui, pour contrôler véritablement les crédits qui s'y attachent et les formations dispensées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Georgina Dufoix, pour dix minutes.

Mme Georgina Dufoix. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget des affaires sociales constitue un élément de la politique sociale du pays. C'était déjà mon sentiment lorsque, les années précédentes, j'ai eu la responsabilité de le présenter.

Plus que tout autre budget, il exprime la solidarité de la nation à l'égard des plus défavorisés, de ceux qui passent à travers les mailles du filet de la protection sociale. Ils sont peu nombreux, mais ils méritent un intérêt particulier, qui doit se traduire par une dotation budgétaire aussi élevée que possible, même si, bien sûr, elle n'est jamais suffisante. Fut-elle d'un montant double, triple ou quintuple, elle ne saurait suffire. Mais cette dotation est ce qu'elle est, et c'est elle qu'il faut aujourd'hui prendre en considération.

Monsieur le ministre, votre budget s'inscrit dans le cadre de la politique générale d'un gouvernement qui a déjà mis en œuvre un très grand nombre de mesures.

A mon sens, celles-ci sont malheureusement frappées du sceau de l'injustice et ont des effets dramatiques.

Je rappellerai simplement que le gouvernement auquel vous appartenez a supprimé l'impôt sur les grandes fortunes, a ramené de 65 à 58 p. 100 le taux d'imposition de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu, a décidé une amnistie douanière pour les fonds transférés illégalement à l'étranger, a rétabli l'anonymat sur l'or et que, pour financer tout cela, il a renoncé à la hausse du minimum vieillesse et des pensions, « cassé » l'A.P.L., augmenté de 0,7 p. 100 les prélèvements obligatoires sur tous les salaires, supprimé un milliard de francs de subventions aux associations qui œuvrent dans le domaine social, réduit de 350 millions de francs les crédits consacrés à l'allocation aux adultes handicapés.

Comble de tout : le « plan famille ». Ainsi que je l'ai dit hier en commission à Mme Barzach, ce plan est profondément injuste. Et je tiens à le répéter du haut de cette tribune, afin que cela apparaisse clairement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean La Garrec et M. Michel Delebarre. Très bien !

Mme Georgina Dufoix. Monsieur le ministre, il importe que vous preniez conscience de l'injustice de ce plan.

Il a un effet d'affichage : le troisième enfant. O. K. ! D'accord ! C'est très bien, le troisième enfant ! Mais à quel prix ? Au prix d'une réelle injustice. Demandez aux familles d'Epinal si elles sont d'accord pour qu'on leur supprime la prime de déménagement et la double « allocation jeune enfant ». Vous me direz, madame Barzach, qu'on ne la supprimera directement à aucune. Certes ! Mais quand un couple percevra 773 francs alors qu'un autre, ayant le même nombre d'enfants, en percevra 1 546, il verra bien la différence.

M. Jean La Garrec. Très juste !

Mme Georgina Dufoix. Entre celui qui aura bénéficié de la précédente loi et celui qui sera sous le nouveau régime, l'écart sera de 773 francs. (*Très juste ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Auroux. C.Q.F.D. !

Mme Georgina Dufoix. Monsieur le ministre, demandez aux familles de trois enfants ce qu'elles pensent de la suppression de ce qu'on appelle le « complément familial main-

tenu ». Celui-ci avait d'ailleurs été institué avant 1981. Malgré les nombreuses pressions dont j'avais été l'objet, je m'étais opposée à sa suppression. Vous, madame Barzach, vous l'avez acceptée !

M. Michel Delebarre. C'est vrai !

Mme Georgina Dufoix. Or ces familles sont celles qui rencontrent le plus de difficultés. Vous affirmez, madame le ministre, vouloir vous battre pour elles. Il importe alors de revoir ce plan dans le détail, afin de supprimer les éléments d'injustice qu'il comporte.

Les déménageurs ont hurlé. Ils ont garé leurs camions sur l'esplanade des Invalides. Vous les avez vus. Nous les avons tous vus. Ils nous ont empêchés de circuler dans le quartier. Très bien ! Mais les familles qui se verront supprimer le « complément familial maintenu », elles n'ont pas manifesté sur l'esplanade des Invalides, du moins pour le moment. Craignez de les voir descendre dans la rue, et ce avant longtemps.

L'ensemble de mesures qui a été pris, non pas toujours par votre ministère, mais par l'ensemble du Gouvernement, accroît l'injustice sociale dans ce pays. Et c'est cela qui est grave.

Quelle est la logique de cette politique ? Je n'en trouve qu'une : rendre les riches plus riches et tous les autres plus pauvres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre, votre budget s'inscrit, hélas ! dans le cadre de cette politique générale.

Vous parlez d'économies d'impôt. C'est vrai qu'il y aura des économies d'impôt pour certaines familles. Mais pour toutes les familles concernées par le plan social, il n'y aura pas d'économies d'impôt, et ce pour une raison très simple : c'est qu'elles ne paient pas d'impôt. Si vous mettiez en place un impôt négatif, peut-être pourrait-on alors parler d'économies d'impôt, mais, comme tel n'est pas le cas, ces familles ne toucheront rien du tout. Le train passera tranquillement ! Les plus riches paieront moins d'impôts, d'accord. Pour les autres, rien !

Quand vous parlez d'économies pour ces familles-là, il s'agit sans doute d'économies sur le budget de votre ministère ou sur celui de la sécurité sociale !

C'est pourtant leur vie - celle d'aujourd'hui et celle de demain - qui est en jeu dans ce budget. Elle est entre vos mains, et entre les nôtres par le biais des votes que nous émettrons.

Le sort de ces familles n'est pas enviable. Et, avant qu'il ne vienne en discussion devant l'Assemblée, je tiens à dire que l'intérêt de la France et des Français est que ce plan ne soit pas voté. En émettant ce souhait, je vais à l'encontre des intérêts de mon parti, car, pour nous, ce plan est « en or », mais l'intérêt du pays doit passer avant celui d'un parti.

Votre plan est non seulement injuste, mais aussi antinataliste.

Il est injuste car il supprime des avantages qui avaient été accordés aux familles de trois enfants, lesquelles sont souvent modestes. Plus d'un million de familles sont pénalisées. Cinq cent mille seulement en tireront un certain avantage, et, parmi elles, 300 000 familles très aisées, lesquelles sont les principales bénéficiaires de votre plan.

Il est antinataliste car il n'aide pas les familles de trois enfants. En effet, vous « cassez » une dynamique fondamentale de la natalité : celle des jeunes familles qui ont des enfants rapprochés. Vous nous objectez que le premier enfant passe « comme une lettre à la poste » et qu'il n'est donc pas nécessaire de l'aider. Je ne suis pas d'accord, car les jeunes familles qui ont deux enfants rapprochés sont précisément celles qui deviendront des familles nombreuses. C'est ce qui résulte des travaux de l'institut national d'études démographiques, sous la direction de M. Calot, dont la valeur est reconnue dans le monde entier. Les statistiques prouvent que les familles de trois ou quatre enfants ont, en général, eu deux premiers enfants dans un faible intervalle de temps. Vous les pénalisez en leur retirant la double « allocation jeune enfant ». Or, même dans les milieux plus aisés, que vous connaissez bien, le budget d'un jeune ménage est très serré. Priver ces familles de 773 francs par mois, c'est de la folie.

J'ajoute - car je pense que cet argument vous touchera, monsieur le ministre - que ce plan est anti-économique. Dans le département du Gard, la baisse des prestations sera d'environ 4 milliards de centimes. C'est autant qui ne sera plus

dépensé pour les vêtements et la nourriture, ce qui est grave pour la petite industrie et le commerce de ce département, et donc pour l'emploi.

En un mot, je suis outrée par ce plan et je vous demande, monsieur le ministre, de bien y réfléchir. Lorsque vous en verrez les effets dans votre ville d'Epinal, vous en mesurerez toute la dureté et toute l'injustice.

Mais il est des catégories de personnes qui, du fait de votre budget, vont se retrouver dans une situation beaucoup plus grave : ce sont les retraités et les personnes âgées, ou les handicapés, qui perdent 350 millions de francs.

Comment allez-vous « ventiler » la diminution de 350 millions de francs des crédits affectés à l'allocation aux adultes handicapés ? Y aura-t-il moins de handicapés ? Si c'est le cas, tant mieux ! Mais ce serait quelque peu miraculeux. Ou bien, allez-vous leur donner moins ?

Je pense aussi aux gens qui sont confrontés à la grande pauvreté. Lorsque vous siégiez sur les bancs de cet hémicycle, monsieur Zeller, vous avez justement dénoncé la pauvreté, parfois peut-être en termes exagérés - mais c'était votre rôle. Vous estimiez alors qu'un crédit de 3 ou 4 milliards de francs était nécessaire pour lutter contre la grande pauvreté. Cette somme, vous ne l'avez pas. Vous nous dites : « Je vais faire autre chose. » Je veux bien, mais vous avez encore moins d'argent pour agir que ne nous n'en avons, nous, l'an dernier !

M. Michel Delabarre. Tout à fait !

Mme Georgina Dufoix. Ces crédits ont été réduits de 100 millions de francs. Comment allez-vous faire, monsieur Zeller ? Votre circulaire n'est pas inintéressante...

M. Adrien Zellar, secrétaire d'Etat. Merci !

Mme Georgina Dufoix. Je l'ai lue de A jusqu'à Z avec beaucoup d'attention. Elle est d'ailleurs fort peu différente de celle de l'année dernière - mais c'est un détail.

M. Etienne Pinta, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'emploi. C'est cela, la cohabitation ! (Sourires.)

M. Jean Auroux. Avec les crédits en moins !

M. Michel Delabarre. Il y a simplement eu un changement de date !

Mme Georgina Dufoix. Vous me direz peut-être, monsieur Zeller, que j'avais de l'argent en trop. Personnellement, j'ai toujours pensé que je n'en avais pas assez. Vous, vous avez cent millions en moins ! Je ne sais comment vous allez organiser votre affaire, mais cela ne me paraît pas très sérieux.

En tout cas, là aussi, les gens qui se trouvent dans une situation difficile verront celle-ci s'aggraver.

M. Michel Delabarre. M. Zeller a la mémoire courte !

Mme Georgina Dufoix. Malgré quelques avancées ponctuelles, en ce qui concerne l'informatique du ministère ou la construction de certains bâtiments, je déplore la diminution des crédits au chapitre 47-21. Celle-ci est particulièrement grave car elle compromet l'animation sociale de la nation.

Qui peut financer l'animation sociale ?

Les utilisateurs ? Impossible, car ils sont en proie à des problèmes financiers et ont des fins de mois difficiles.

Les villes ? A Nîmes, les impôts locaux ont augmenté de 15 p. 100 cette année ; ils avaient déjà augmenté de 12 p. 100 l'année dernière. Et ils augmenteront encore, car il faut payer les personnels communaux. Croyez-vous qu'on puisse augmenter indéfiniment ces impôts ? Vous me direz : « C'est un problème de gestion de la ville. » C'est un fait, mais l'augmentation est tout de même énorme.

Un député du groupe socialiste. Nîmes a un mauvais maire ! (Sourires.)

Mme Georgina Dufoix. La ville ne pourra pas prendre la relève dans l'animation du tissu social.

Les conseils généraux pourront-ils prendre plus largement en charge qu'ils ne le font actuellement l'animation sociale ? Personnellement, je ne le crois pas.

Alors, qui va se charger des travailleurs sociaux, des centres sociaux, des personnes âgées, des aides à domicile, des familles et des jeunes ? Qui ? C'est cela, la société ! Le rapport entre celle-ci et l'Etat est complexe, et l'Etat a un

rôle difficile. S'il se désengage, personne ne pourra se substituer à lui, pas même les entreprises, que, souvent, vous appelez à la rescousse pour financer tel ou tel plan.

Monsieur le ministre, vous « cassez » le tissu social. Les conséquences dans chaque ville seront très graves. Le foyer des jeunes travailleurs fermera. Les associations disparaîtront. Il n'y aura plus de Fonjep, et l'action de ces associations ne pourra se poursuivre. Les mises à disposition des associations dans le domaine de l'éducation nationale, qui ont fait l'objet d'une longue discussion lors de l'examen de ce budget, n'auront plus cours, et ces associations perdront progressivement leur vitalité.

M. Michel Delabarre. Très juste !

Mme Georgina Dufoix. C'est tout cela que vous cassez en diminuant les crédits du chapitre 47-21. C'est vraiment dommage !

Faute d'un tissu social dense et riche, capable de soutenir les quartiers en difficulté, le Gouvernement risque de déclencher des explosions sociales comme on n'en avait pas connu depuis 1981.

M. le président. Madame Dufoix, je vous prie de conclure.

Mme Georgina Dufoix. En conclusion, j'appelle l'attention du Gouvernement sur deux points : l'injustice du « plan famille », qui devrait être réexaminé attentivement par le ministre des affaires sociales ; la dégradation du tissu social, qui fera que les riches seront plus riches et les pauvres beaucoup plus pauvres. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme Martine Frachon, pour cinq minutes.

Mme Martine Frachon. Monsieur le ministre, mon intervention aura trait à la part du budget de votre ministère qui concerne les personnes âgées.

Les dispositions que vous prenez - ou plutôt que vous ne prenez pas - vont stopper le plupart des efforts qu'avait faits la nation depuis plusieurs années, y compris avant 1981.

Je ne conteste pas la priorité que vous donnez à l'emploi dans vos choix budgétaires. Mais convenez que vous êtes, vous aussi, contraint de reprendre d'une main ce que vous avez donné de l'autre.

Certes, votre choix de faire porter les sacrifices sur les personnes âgées est apparemment astucieux et pratiquement indolore sur le court terme.

Cette catégorie de Français, assurée de ses revenus, alors que la moitié des salariés risque le chômage, apparaîtrait à l'opinion comme anti-solidaire si elle refusait la diminution des services auxquelles elle pensait avoir droit.

La solidarité entre les générations ne fonctionne pas obligatoirement toujours dans le même sens. Nous avons su, quand il le fallait, prendre nos responsabilités dans ce sens, notamment pour la contribution des retraités à la protection sociale et à l'indemnisation du chômage. Vous vous souvenez comme moi, monsieur le ministre, de l'opposition violente à ces mesures qu'on manifestée vos amis, ainsi que du travail de dégradation qu'ils ont entrepris auprès des retraités. Aujourd'hui, je constate que vous ne revenez pas sur ces mesures de solidarité.

L'arrêt que vous vous apprêtez à marquer ne peut en aucun cas se référer à la solidarité. Il ne peut y avoir de pause dans l'effort de la nation vers les personnes âgées à cause du retard accumulé dans la mise en place et dans le développement des services, dans la réalisation des équipements nécessaires, dans la prise en considération du rôle des 1 200 associations existantes, dans l'appréhension des questions du quatrième âge.

Il n'y a certes pas péril pour l'année 1987, et peut-être pas non plus pour 1988. Mais, en ne faisant rien aujourd'hui, vous obligerez la nation à un effort considérable, et peut-être irréalisable dans quelques années.

Tel sera l'effet pervers de l'attitude du Gouvernement. Cet effet pervers apparaît déjà dans les mesures et les non-mesures de votre budget. Je pense plus particulièrement à l'amélioration de l'habitat des personnes âgées : à peine 33 millions de francs de crédits alors que le retard est immense et les besoins nombreux.

M. Jean La Garrec. Très bien !

M. Michel Delebarre. C'est vrai !

Mme Martine Frachon. La question du logement des personnes âgées se pose dans toutes les familles, dans toutes les communes, mais pratiquement jamais dans les comités départementaux de l'habitat. Le Gouvernement doit dire s'il est, avec la majorité des Français, toutes générations confondues, pour le maintien à domicile des personnes âgées plutôt que pour la généralisation des maisons et centres de retraite. Je vous crois capable de répondre, monsieur le ministre, mais je doute de votre capacité à imposer votre choix dès lors que vous manifestez un *a priori* de désengagement de l'Etat.

Ainsi, vous savez bien que, malgré sa remarquable progression ces dernières années, l'aide ménagère, qui bénéficie pourtant à 500 000 personnes, doit continuer à se développer. Il est regrettable que le transfert de cette compétence aux départements ne s'accompagne pas de mesures incitatives au développement de cette forme d'aide créatrice d'emplois plus particulièrement ouverts aux femmes. Quoi que vous disiez, vous portez un coup fatal à l'aide ménagère, et la Caisse nationale d'assurance vieillesse a préconisé « une stabilisation du nombre global d'heures prises en charge annuellement ».

Comme pour s'excuser, vos services ajoutent que, parallèlement, la caisse va mettre au point une grille d'évaluation des besoins débouchant sur une « hiérarchisation des besoins et un redéploiement des heures ». Pour parler plus directement, cela s'appelle répartir la pénurie.

C'est votre majorité qui, en 1978, a créé les services de soins à domicile. C'était très bien. C'est la nôtre qui a assuré leur développement puisqu'on en comptait à peine une centaine en 1982, contre 750 actuellement. Malgré ce développement remarquable, l'effort est insuffisant. On ne compte que six places pour mille personnes de soixante-quinze ans et plus alors que pratiquement une sur deux est concernée à un moment ou à un autre et deux sur trois au-delà de quatre-vingt-cinq ans.

Là encore, il convient de choisir en faveur du maintien de la personne âgée dans son milieu de vie ou en faveur de l'hospitalisation longue, souvent définitive et obligatoirement déprimante. Votre choix est fait lorsque, en transférant l'aide à domicile aux départements, vous omettez d'abroger la circulaire qui les empêche de recruter le personnel supplémentaire nécessaire. L'aide à domicile ne se fait que par redéploiement du personnel médico-social, actuellement sous-utilisé.

M. Michel Delebarre. Tout à fait !

Mme Martine Frachon. Autrement dit, aucun développement n'est possible autrement que par des initiatives privées. Je ne suis pas contre l'initiative privée, mais il est anormal que l'Etat se désengage alors que l'essentiel des besoins n'est pas couvert.

Je m'interroge sur la capacité du Gouvernement et de la majorité à appréhender la réalité et l'urgence des questions relatives aux personnes âgées dans les vingt prochaines années.

Il est faux de croire et de laisser croire que l'Etat peut se désengager sous prétexte que le revenu des personnes âgées est globalement satisfaisant aujourd'hui. Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera pas dans vingt ou trente ans car les plus de soixante-quinze ans seront plus nombreux. Il y aura parmi eux nos chômeurs d'aujourd'hui.

La vieillesse a besoin d'innovation. Vous n'y contribuez pas lorsque vous supprimez le fonds d'innovation sociale. La question posée à l'Etat est de savoir s'il est en mesure de favoriser l'éclosion de projets émanant des personnes âgées et de leurs associations, et d'y participer, ou s'il préfère affronter demain les revendications qui ne manqueront pas d'apparaître.

Vous faites prendre à la France le risque de cette seconde voie, monsieur le ministre. Vous n'offrez à nos personnes âgées aucune perspective dynamique et sécurisante. En réduisant les moyens, vous allez offrir à ces femmes et à ces hommes qui, à soixante ans, ont devant eux un avenir d'une vingtaine d'années, la seule perspective de ce qu'ils appellent l'hospice. Je sais que ça n'existe plus. L'hôpital est plus confortable mais, au fond, quelle différence avec l'hospice débaptisé ? Vous réanimez chez les personnes âgées la perspective de l'échec d'une vie parce que, dans leur esprit, cette vie se terminera dans la solitude et l'abandon. De plus, vous choisissez le placement le plus onéreux pour les finances publiques alors que d'autres formules existent.

Il est vrai que la vie associative n'est pas en faveur dans votre ministère et, chez Mme Barzach, on ne connaît pas ! Les seules solutions énoncées passent par le remplissage des secteurs hospitaliers. Il serait intéressant de comparer les coûts à qualité égale.

Le secteur hospitalier général n'est pas le plus apte à accueillir les personnes âgées, qui n'ont souvent pas besoin des mêmes soins que les malades traditionnels. Nous avons déjà connu cette situation lorsque les personnes âgées constituaient la « clientèle » majoritaire des hôpitaux et services psychiatriques.

C'est d'autre chose que les personnes âgées ont besoin, même et surtout lorsqu'on note chez elles une perte d'autonomie.

Je voterai contre ce budget car il ne prépare pas l'avenir des personnes âgées. Leur dignité est remise en cause et leurs besoins quotidiens ne sont pas satisfaits. Ce n'est pas à l'honneur de notre pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Chollet, pour cinq minutes.

J'invite tous les orateurs à respecter scrupuleusement leur temps de parole.

M. Hector Rolland. Monsieur le président, vous devriez interrompre les orateurs qui passent leur temps de parole, sinon nous serons encore là demain ! Il faut faire respecter le règlement !

M. le président. Je vous en prie, mon cher collègue !

M. Chollet, vous avez la parole.

M. Paul Chollet. Permettez-moi, dans le cadre de ce budget, de présenter quelques remarques sur le contenu de la politique familiale, au nom d'une pratique professionnelle et associative de la famille.

Votre plan, madame le ministre, me paraît bien orienté. Il reprend d'ailleurs un certain nombre de propositions du conseil de la famille.

J'en retiendrai trois idées directrices.

La première est que l'aide au troisième enfant est bien une priorité si l'on veut préserver l'égalité des chances pour les enfants de familles nombreuses. C'est paradoxal, mais c'est comme ça ! C'est sur le troisième enfant que se focalise la chute démographique des récentes décennies, et l'on sait maintenant que le frein à la troisième naissance est d'ordre économique. Les enquêtes de l'I.N.E.D. l'ont confirmé mais je vous assure que la chose était visible à l'œil nu.

A partir du troisième enfant, la famille décroche du peloton de la vie sociale. Obligée d'adopter des rythmes propres pour compenser la chute importante du revenu disponible, elle s'installe dans un monde à part, s'isole et, si d'autres enfants arrivent, elle finit par vivre en marge.

L'efficacité des mesures prises est confortée, me semble-t-il, par l'exemple allemand, qui, à ce titre, a valeur expérimentale. Deux pays, la R.D.A. et la R.F.A., au régime politique et au niveau de vie différents, avaient une courbe démographique superposable jusqu'en 1976. L'une, la R.F.A., qui continue à consacrer la part la plus faible de ses dépenses sociales aux allocations familiales, est en tête du peloton suicide de l'espèce, avec un taux de natalité de 1,3 p. 100.

L'autre, la R.D.A., dans un contexte politique certes tout à fait différent, a mis sur pied un dispositif de même inspiration qui a fait remonter la natalité de 0,6 p. 100, et cela dure depuis dix ans.

Mme Colette Goerliot. Tirez vous-même la conclusion !

M. Paul Chollet. C'est plus qu'il n'en faut, chez nous, pour assurer le simple renouvellement des générations.

Une seconde mesure, l'allocation de garde d'enfant à domicile, vient heureusement compléter les mécanismes d'aide réservés jusque-là au mode de garde institutionnel.

L'initiative sera créatrice d'emplois : tant mieux ! Elle a aussi, à mes yeux, le mérite d'apporter une meilleure santé aux tout-petits, à qui la collectivité sied mal sur le plan épidémiologique.

Il faut savoir qu'en gros, au cours de sa première année, un enfant sur trois supporte la crèche, un enfant sur trois la supporte bien avec une consommation médicale accrue, un enfant sur trois la supporte mal et contracte une fragilité dont il sera long à se remettre.

Pour ces derniers enfants, lorsqu'elle est possible, la garde à domicile est la seule issue. Encore faut-il, bien sûr, pouvoir se la payer. Mais n'oublions pas que la formule s'adresse d'abord aux familles qui disposent de deux salaires.

Troisièmement, sur le plan de la fiscalité, il faut se réjouir que les mesures mises en route conduisent enfin à la neutralité au regard du statut matrimonial. Le mariage civil est discrédité en partie parce qu'il ritualise et officialise sur le plan fiscal un contrat de dupes.

Or la République fait encore du mariage civil l'assise du corps social et le garant de sa pérennité. Notre société ne peut avoir de projet, et donc d'avenir, que s'il en existe un au niveau de chaque couple qui se forme et si ce projet s'inscrit dans la durée.

La République ferait bien de garder un regard vigilant sur les couples qui s'engagent. Ils ont la force vive de la jeunesse, mais ils en ont aussi la fragilité. C'est pourquoi je regrette que n'aient pu être maintenus les prêts aux jeunes ménages, qui constituent pour beaucoup d'entre eux un coup de pouce efficace au moment opportun.

Enfin, il faut rappeler que les difficultés de la famille ne se limitent pas à la petite enfance. Il faudra un jour prochain jeter un regard compatissant sur les parents d'adolescents - on sait toute l'ingratitude de cet âge - que les allocations familiales cessent d'aider au moment où ils en auraient le plus besoin.

Je comprends, madame le ministre, qu'une politique familiale a les limites que lui prescrit le nécessaire équilibre du budget de la nation.

Mais il ne s'agit pas de susciter une augmentation des naissances à tout prix. Il s'agit simplement de faire que les familles qui ont la volonté d'avoir des enfants n'y renoncent plus pour des raisons d'ordre matériel. Et là, croyez-moi, la marge est encore grande. Nous avons encore beaucoup à investir, d'autant que bon nombre de modes d'assistance aux familles - tutelles éducatives, tutelles aux allocations familiales - qui coûtent beaucoup plus cher seraient sans objet si les problèmes matériels étaient résolus au sein des familles elles-mêmes.

Peut-être est-ce au fond l'image de la famille qui est en cause. Dans un cliché bien entretenu, on l'a trop souvent et trop longtemps assimilée à une structure fusionnelle dépassée, donnant l'image d'un conservatisme rétrograde et replié sur soi.

En réalité, la famille est aujourd'hui un révélateur des vicissitudes de notre temps. C'est pourquoi elle paraît si malmenée, c'est pourquoi elle subit, plus que toute autre cellule sociale, l'agression des mœurs, des médias, de la fiscalité, des sciences et du chômage. Il faudrait pouvoir développer tous ces points.

Mais, ne nous y trompons pas, la famille est devenue la valeur la moins contestée de notre société.

Le phénomène d'attachement qui naît d'elle est la condition de notre équilibre et de notre épanouissement. Mais elle n'est plus monolithique ; elle est multiforme dans son expression ; elle éclate plus vite. Aussi faut-il faire le maximum pour donner à chacun de ses éléments la possibilité de s'exprimer et de vivre son destin en tant que personne, avec toute la liberté et l'autonomie progressive que cela sous-entend.

La famille est le ferment de la vie sociale : à la fois point d'ancrage et rampe de lancement ouverte sur la vie personnelle.

En fin de compte, la famille est peut-être notre seule certitude.

Madame le ministre, dans le domaine économique on a coutume de dire : « Quand le bâtiment va, tout va ».

Dans le domaine social, si la famille va mal, tout va mal. Or la famille va mal. Nous comptons sur vous pour la remettre sur pied. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Mme Colette Gœurlot. Pour cela, il faut des crédits !

M. le président. La parole est à M. Michel Berson, pour cinq minutes.

M. Michel Berson. Les crédits de la formation professionnelle augmentent de 6 p. 100 pour 1987.

Il convient de s'interroger sur la réalité de ces 6 p. 100. Le projet de budget pour 1987 présente en effet une nouveauté singulière : 15 p. 100 des crédits de la formation profession-

nelle, soit 2,8 milliards de francs, sont mis sans affectation précise dans un fonds d'intervention pour l'emploi et la formation.

Ces crédits seront-ils réellement utilisés à des actions de soutien à la formation ou à l'emploi ? Dans ce cas, le pourcentage de 6 p. 100 serait hypothétique.

Les crédits pour les permanences d'accueil, d'information et d'orientation et les missions locales, les stages 16-18 et 18-25 ans et les stages pour les chômeurs de longue durée seraient, nous dit-on, inclus dans la provision de 2,8 milliards, mais la simple reconduction des actions de 1986 nécessiterait une enveloppe non pas de 2,8 milliards, mais au moins de 5,2 milliards de francs.

C'est dire que le dispositif novateur et performant qui avait été mis en place par les gouvernements de gauche est bien remis en question.

Bref, monsieur le ministre, aucune mesure spécifique de formation professionnelle et d'insertion sociale pour les jeunes les plus défavorisés n'est explicitement prévue dans votre budget.

L'augmentation des crédits de la formation professionnelle, soit quelque 640 millions de francs, n'est due qu'à la seule progression de l'enveloppe consacrée aux stages d'initiation à la vie professionnelle, qui constituent précisément la mesure la plus critiquable du budget. Sans cette mesure, les crédits pour 1987 seraient restés au niveau de ceux de 1986. Dès lors, où est la priorité accordée par le Gouvernement à la formation professionnelle ?

En effet, la durée des stages d'initiation à la vie professionnelle passe de trois à six mois, mais la durée du temps de formation reste stable, à soixante-quinze heures. La nature de ces stages, telle que les partenaires sociaux l'avaient prévue, est donc complètement dévoyée.

Ce dispositif représentait un moyen d'inciter les jeunes et les employeurs à investir, à l'issue de ces stages, des contrats de qualification ou d'adaptation à un emploi. Il devient un moyen insidieux de mettre en place un S.M.I.C. jeunes au rabais, comme en témoignent d'ailleurs les pratiques abusives de nombre d'entreprises. Cela sera encore plus vrai si, comme le ministre des finances l'a laissé entendre, la durée des S.I.V.P. passe à un an.

Il faut également mettre en relief des reculs importants, révélateurs de la véritable nature de votre politique : les contrats emploi-production sont supprimés ; les emplois d'initiative locale sont supprimés ; les crédits pour le fonds d'initiative des jeunes et pour les entreprises intermédiaires sont supprimés ; les crédits de la formation professionnelle pour le ministère de l'éducation nationale diminuent de 3,8 p. 100 ; les crédits pour les congés individuels de formation baissent de 3 p. 100 ; les crédits pour les congés de conversion sont également en régression ; les crédits pour la rénovation de l'apprentissage reculent de 20 p. 100, et ce en contradiction flagrante avec votre discours.

En vérité, monsieur le ministre, vous n'avez pas obtenu du ministre des finances des crédits à la hauteur de votre discours mystificateur.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Mystificateur vous-même ! Il est vrai que vous avez déjà donné !

M. Michel Berson. Je voudrais enfin revenir sur les 4,2 milliards de francs d'exonération de charges sociales en faveur des entreprises qui embauchent des jeunes. Cette mesure ne constitue pas une incitation à la formation, pas même à l'emploi. C'est une aide royale de trésorerie aux entreprises.

On constate en effet aujourd'hui que les entreprises bénéficient d'exonérations pour des embauches qu'elles avaient déjà programmées. Si les recrutements de jeunes sont un peu plus importants, ils se font au détriment des adultes et sont compensés par des licenciements plus nombreux, parce que devenus libres, de salariés âgés de plus de cinquante ans.

En définitive, vous avez abandonné la logique économique et sociale d'insertion et de formation mise en place avec succès par les socialistes pour revenir à la logique purement financière d'exonération des charges sociales, chère à M. Barre, logique qui, avant 1981, avait déjà fait la preuve de son inefficacité.

Ce budget fait apparaître de nouvelles orientations en matière de formation professionnelle particulièrement inquiétantes.

En diminuant le financement des mesures de formation des adultes accompagnant la modernisation de l'économie, en favorisant les actions en faveur des jeunes les moins porteuses de charges sociales - comme les S.I.V.P. et les exonérations de charges sociales - vous utilisez les crédits de la formation professionnelle non pas comme un moyen d'accompagner une politique économique et sociale mais comme une aide directe à l'embauche des jeunes.

En privilégiant l'embauche dans n'importe quelles conditions, le Gouvernement peut, certes, faire baisser à court terme les statistiques du chômage des jeunes, mais il ne se donne pas les moyens de résoudre, par la formation, les problèmes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et ceux d'adaptation des salariés aux mutations technologiques.

Ayant pour seul horizon la prochaine élection présidentielle, cette politique de gribouille, à courte vue, cherche des résultats immédiats. Elle sacrifie délibérément l'avenir de notre pays et promet un très dur retour de bâton à moyen terme.

C'est pourquoi le groupe socialiste ne votera pas les crédits du budget de la formation professionnelle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Maugar. Qu'est-ce qu'on va devenir ?

M. le président. La parole est à Mme Christiane Mora, pour cinq minutes.

Mme Christiane Mora. En matière de politique hospitalière comme en matière de politique de la santé en général, le projet de loi de finances ne dit pas tout. Alors que les interventions et donc les choix de l'Etat dans ce domaine ont un effet d'entraînement indéniable, des incertitudes demeurent qui peuvent avoir des conséquences assez graves.

Les dispositions budgétaires prises pendant la législature précédente ont permis, grâce à un effort sans précédent, de doter les établissements hospitaliers en équipements matériels lourds dits de pointe. Ces actions ont été d'autant plus remarquables que le retard des établissements hospitaliers français, dans le domaine de l'imagerie médicale par exemple, était très grand. Je rappelle qu'en janvier 1981 il y avait 56 scanographe autorisés au total dans toute la France, en comptabilisant les équipements du secteur public et ceux du secteur privé, et qu'il y en avait 257 en mars 1986.

De même, le parc des caméras à scintillation a été augmenté de 40 p. 100, tandis que 27 I.R.M. et 13 lithotripteurs étaient installés pendant la même période.

Sans doute, monsieur le ministre, le projet de loi de finances pour 1987 prévoit-il de continuer cet effort puisque, comme vous l'avez souligné après les rapporteurs, les subventions d'équipement sanitaire augmentent de 5 p. 100 en autorisations de programme et de près de 18 p. 100 en crédits de paiement. Les sommes inscrites aux articles 10 et 20 du chapitre 66-11 devraient donc permettre, comme l'indiquait hier notre collègue Guy Béche, de réaliser les contrats de plan, notamment en ce qui concerne la modernisation et l'humanisation des établissements de soins et de cure, puisque l'augmentation des subventions d'équipement est bien moindre pour les C.H.R. et les établissements d'intérêt national.

Mais, ce constat étant fait, se posent aussitôt deux questions auxquelles les documents budgétaires n'apportent pas de réponse.

En premier lieu, quelles seront les parts respectives de la modernisation et de l'humanisation ? Autrement dit, l'effort d'équipement en matériels de pointe sera-t-il surtout poursuivi, madame le ministre, sous forme d'autorisations données au secteur hospitalier privé tandis que les subventions d'Etat iraient principalement à l'humanisation et à la rénovation des unités hospitalières publiques ?

Les chiffres traduisant les autorisations données par le ministère entre avril et fin août de cette année font apparaître un plus grand nombre d'autorisations dans le secteur privé pour les scanographes et les I.R.M., mais, surtout, des informations parues récemment dans la presse et non démenties par le Gouvernement, en tout cas pas par votre ministère, laissent penser, comme le rapport de notre collègue Hanoun, que cette tendance pourrait s'accroître dans les jours qui viennent.

Or il n'a jamais été question, dans les cinq dernières années, d'interdire au secteur privé de se doter d'équipements modernes, comme tout témoin de bonne foi peut s'en convaincre en regardant les chiffres...

M. Jean Auroux. Très juste !

Mme Christiane Mora. ... mais les autorisations étaient soumises à des critères stricts. Pourquoi ? Parce que nous le savons tous ici depuis longtemps et la Cour des comptes en son temps l'avait, me semble-t-il, souligné, la nécessité de rentabiliser dans le secteur privé l'achat de ces équipements très coûteux conduits les praticiens, qui sont aussi les acquéreurs, à augmenter le nombre des prescriptions et donc des actes remboursés par la sécurité sociale.

M. François Bachelot. Ce que vous dites est honteux !

Mme Christiane Mora. On ne peut donc à la fois vouloir l'augmentation des dépenses de santé, comme vous le souhaitez, monsieur le ministre des affaires sociales, et se refuser à contrôler l'augmentation du volume des prescriptions...

M. François Bachelot. Vos propos sont scandaleux !

Mme Christiane Mora. ... en accordant subitement aux établissements privés des autorisations qui avaient été jusqu'alors refusées en raison des motivations sérieuses, eu égard, en particulier, à la carte sanitaire. L'accès aux équipements lourds, lorsque ceux-ci sont installés au sein des hôpitaux publics...

M. François Bachelot. Les instituteurs ont quitté l'hémicycle pour moins que cela l'autre jour !

Mme Christiane Mora. L'accès aux équipements lourds, disais-je, dont vous avez peut-être bénéficié en votre temps, monsieur Bachelot...

M. Pierre Descaves. Et quand vous êtes malade, qui allez-vous consulter ?

M. François Bachelot. Ce que vous dites est honteux pour le corps médical ! C'est lamentable !

M. le président. Monsieur Bachelot, vous avez eu la parole hier, mais aujourd'hui vous ne l'avez pas !

Mme Christiane Mora. Le corps médical, monsieur Bachelot, que vous inondez de vos publications et qui n'en pense pas moins à votre égard, vous jugera à vos interjections dans cet hémicycle !

M. Henri de Gastines. Vous en aurez peut-être besoin, du corps médical !

M. Gérard Bapt. Bachelot. c'est le docteur Mabuse !

M. Pierre Descaves. Allez vous faire soigner !

M. le président. Monsieur Descaves, vous n'avez pas la parole et je vous prie de maîtriser vos propos !

M. Gérard Bapt. Se faire soigner par Bachelot ? Certainement pas !

M. Hector Holland. Il est incroyable d'entendre des choses pareilles !

M. le président. Mme Mora a seule la parole ! Veuillez conclure, ma chère collègue.

M. Pierre Descaves. Oui, qu'elle conclue ! Il est temps !

Mme Christiane Mora. L'accès aux équipements lourds, lorsque ceux-ci sont installés au sein des hôpitaux publics, est parfaitement possible par le recours à des vacations. Ce système assure la participation des médecins du secteur privé, qui ne s'en privent pas d'ailleurs, à leur utilisation sans risque de dérapage au niveau du nombre des prescriptions.

J'en viens, pour conclure, à la question de l'humanisation des établissements hospitaliers.

Monsieur le ministre des affaires sociales, vous avez annoncé la suppression de l'obligation du subventionnement d'Etat à 40 p. 100. Vous avez dit hier que la modulation des aides serait fonction des efforts de productivité envisagés. Nous aimerions avoir rapidement des précisions sur ce point.

Par exemple, un projet comme celui du programme de développement du centre hospitalier de Lyon-Sud, qui présente, à l'évidence, tous les caractères d'un effort de productivité accrue, recevra-t-il bien l'aide de l'Etat dont il avait reçu l'assurance ?

Les divers projets de revalorisation des hôpitaux locaux, auxquels nous portons tous beaucoup d'intérêt, pourront-ils voir le jour au niveau régional en bénéficiant d'un financement compatible avec leur dotation ?

Nous serons tous, monsieur, madame les ministres, ici comme à l'extérieur de cette enceinte, particulièrement attentifs aux décisions que vous prendrez de ce double point de vue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je ne peux malheureusement pas intervenir pour relever chaque contrevérité affirmée dans cette enceinte, mais celles que je viens d'entendre me paraissent spécialement scandaleuses, je tiens à les dénoncer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Billardon. Respectez le Parlement, madame le ministre ! Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. le président. Madame le ministre, je vous rappelle que vous avez la faculté de prendre la parole quand vous le souhaitez.

La parole est à M. Michel de Rostolan, pour cinq minutes.

M. Michel de Rostolan. S'il est un sujet, madame le ministre, qui par delà les clivages politiques devrait rassembler un très grand nombre de Français, c'est bien celui de la défense de la famille, cellule fondamentale de la société.

S'il est une action politique, au sens le plus élevé du terme, qui devrait être développée en toute priorité et à quelque coût que ce soit - coût qui, de toute façon, sera bien mince en comparaison de la valeur de l'élan de vie qu'il nous apportera -, c'est bien celle de la promotion de la famille, à la fois héritage du passé et conquête de l'avenir.

C'est bien pourquoi - nous le vivons quotidiennement - la famille est combattue avec tant d'acharnement par ceux-là mêmes que j'appellerai les tenants de l'idéologie de la rupture, cette idéologie qui veut faire table rase du passé, qui juge la famille comme une structure archaïque susceptible d'offrir un pôle de résistance aux influences extérieures, qui veut fabriquer un homme nouveau, malléable à souhait parce que n'ayant plus de racine, et qui veut donc éviter à tout prix que ne se perpétue dans l'avenir cet édifice culturel, moral et spirituel dont la famille est l'élément fondamental.

La famille, il faut le souligner, est le pivot de toute société de liberté.

Etant moi-même chargé de famille et de, surcroît, responsable d'associations familiales, depuis bien avant mon entrée en politique, je tiens à vous dire, madame le ministre, combien la famille de pensée à laquelle j'appartiens, indépendante et nationale, et qui sur ce thème va sans doute bien au-delà, a vu avec sympathie et espoir votre avènement à la tête de votre ministère, espoir qui allait de pair avec la joie de notre large et essentielle contribution à la victoire du 16 mars dernier.

C'est vous dire combien vive a été notre déception de constater qu'en même temps que cette contribution à la victoire des valeurs de liberté et de responsabilité nous était volée, toutes nos propositions de mesures en faveur de la famille étaient repoussées comme, par exemple, la non-pénalisation fiscale des personnes mariées par rapport aux concubins, à laquelle vous n'apportez aujourd'hui qu'un rectificatif extrêmement partiel, et surtout la dénonciation par nos soins du scandaleux remboursement de l'avortement par la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il est, madame le ministre, des causes sacrées où la politique de la France doit prendre le pas sur de mesquines exclusives de partis...

M. Michel Delebarre. C'est une autocritique ?

M. Michel de Rostolan... et a fortiori lorsque ces partis sont au Gouvernement.

Ministère de la famille ou pas, la politique familiale exige une action interministérielle - supraministérielle, devrais-je dire -, qui implique, quels que soient les efforts de la personne chargée de votre fonction, une volonté politique au plus haut niveau.

Force m'est de reconnaître que le gouvernement auquel vous appartenez a trahi l'attente des familles françaises...

M. René André. Allons, allons !

M. Michel de Rostolan. ...quelles que soient les mesures de rattrapage, heureuses mais au demeurant insuffisantes, que vous nous annoncez aujourd'hui. Non pas que nous mésestimerions vos efforts, mais essentiellement parce que vous n'avez pas eu le geste, déterminant envers les familles, de rompre avec un état d'esprit à la mode qui, sous le prétexte fallacieux de libérer l'homme et la femme, a porté un coup mortel à l'édifice familial, car vous n'avez pas voulu accorder un véritable statut social à la mère de famille qui a choisi de se consacrer exclusivement à ses enfants. (*Très bien ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. René André. Ça viendra !

M. Michel de Rostolan. Face aux égoïsmes anti-familiaux, nous attendions une solidarité digne de cette « famille de familles » que doit être la nation.

Prenez position sans ambiguïté et nous vous entendrons, faute de quoi les familles pourraient juger que votre gouvernement est englué dans un complexe artificiel de culpabilité complaisante envers ceux-là mêmes qui veulent nous pourrir pour mieux imposer par la suite leur pseudo-vertu, celle des fanatismes religieux ou des idéologies totalitaires.

M. Michel Coffinèsu. Bizarre !

M. Michel de Rostolan. La franchise que je vous dois, madame le ministre, et la conscience qui est mienne m'imposent d'évoquer en conclusion un point particulièrement sensible et délicat, celui de ce qui est appelé improprement l'« interruption volontaire de grossesse » et que tout défenseur de la langue française appellerait plutôt « cessation volontaire de grossesse ».

Sans viser bien évidemment les avortements thérapeutiques, je ne m'autoriserai jamais, en ma qualité de législateur - je pense qu'il en est de même pour la plupart des membres de cette assemblée - à porter un jugement sur une personne qui a décidé de recourir à cette extrémité, car j'ai le sentiment qu'un tel acte, extrêmement grave en conscience, n'aura pu être ressenti que comme un échec douloureux par celle qui a pris une telle décision. Mais s'il est une responsabilité que j'entends dénoncer avec force, quel que soit le gouvernement en place, c'est précisément celle d'un gouvernement qui, par son action ou sa complaisance, permettrait la banalisation du refus de la vie, c'est-à-dire, il faut le reconnaître, d'un acte de mort, car il faillirait alors à son devoir de protection des droits de l'enfant.

Vous nous avez présenté des mesures qui vont timidement vers le choix de la vie et que nous ne pouvons qu'appuyer, quoique insuffisantes. Mais, dans le même temps, plutôt que de résoudre le problème par la solidarité nationale et l'institution de procédures d'adoptions prénatales, vous autorisez le maintien d'incitations financières issues de la gauche socialiste dans le sens du choix de la mort. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Chanfrault. Le démon !

M. Michel de Rostolan. Permettez-moi, en conclusion, de vous rappeler l'incantation de Victor Hugo :

« Seigneur, préservez-moi, préservez ceux que j'aime
« Et mes ennemis même
« De voir jamais, Seigneur, l'été sans fleurs merveilles,
« La cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles,
« La maison sans enfants ».

(*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur quelques bancs du groupe du R.P.R.*)

M. André Billardon. Si Victor Hugo était encore ici...

M. Guy Chanfrault. Laissez Victor Hugo au Panthéon, monsieur de Rostolan !

M. le président. La parole est à Mme Renée Soum, pour cinq minutes.

Mme Renée Soum. Madame, messieurs les ministres, il n'est pas possible d'examiner ce budget de la santé sans y relever contradictions, incertitudes, évolution contrastée, qui nous inquiètent vivement.

Si les crédits en francs courants du titre III sont maintenus, la baisse significative des crédits d'intervention, de formation, de prévention, pose une large interrogation sur la logique, les perspectives d'avenir et, somme toute, la valeur de la politique que vous comptez mener en matière de santé.

De 1981 à 1986, le développement des programmes sanitaires et de prévention avait fortement marqué l'action conduite dans ce domaine, en particulier sous l'impulsion de M. Hervé.

Il est reconnu que, parce que cela allait dans le sens d'une meilleure santé pour les Français, une rationalisation et une maîtrise des dépenses plus efficaces étaient possibles, la priorité retenue étant à la fois cause et effet.

C'est pourquoi je m'étonne, madame le ministre et médecin de surcroît, que vous abandonniez aussi facilement les acquis et les efforts dans un secteur aussi essentiel que celui de la prévention.

Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, je crains que l'actuelle majorité n'ait d'autres objectifs que de casser ce que la gauche a mis en place. Ainsi en est-il du développement de la prévention lancé en 1982. Ainsi en est-il des programmes régionaux de prévention particulièrement touchés par la réduction des crédits de 20 millions de francs. Cette baisse affecte en conséquence l'activité des observatoires régionaux de santé qui bénéficiaient d'une partie de ces crédits pour la réalisation de leur propre programme.

De même, la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme enregistre une réduction de 7 p. 100, tandis que, parallèlement, l'accompagne une réduction de 4 p. 100 opérée sur les crédits destinés aux associations et comités de lutte anti-alcoolique.

Enfin, les actions en faveur de la population sportive voient leurs crédits amputés de 10 p. 100.

Pourtant, la promotion de la santé et la prévention auraient dû échapper à cette politique revaucharde.

M. René André. Oh !

Mme Renée Soum. Je vous concède cependant qu'en ce qui concerne la lutte contre la drogue, les crédits sont en progression. Mais une analyse plus fine montre que les crédits du budget de la santé augmentent seulement de 4 p. 100, la majeure partie de la progression provenant des crédits du budget de la justice délégués au budget de la santé.

Cela dit, vous imaginez facilement quelles sont nos questions, nos doutes, nos préoccupations, tant il est vrai que les nouvelles mesures annoncées par le garde des sceaux en matière de lutte contre la drogue rencontrent, de notre part, indignation, réprobation et opposition farouche. *(Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

En effet, les regroupements de toxicomanes en milieu carcéral, le concept de soins imposés constituent une réponse archaïque, simpliste, irréaliste, vouée à l'échec, ainsi que l'ont montré les expériences analogues menées aux Etats-Unis et au Japon, alors même que le mal est complexe, délicat et qu'il mérite d'être traité à la racine. *(Très bien ! sur les mêmes bancs.)*

Les effets médiatiques d'un plan Chalandon tendant à faire croire aux Français que l'on s'attaque aux grands problèmes de la société ne servent pas la lutte anti-drogue car un tel divorce existant entre les objectifs et les moyens, cela relève de l'imposture.

M. René André. Allons, allons !

Mme Renée Soum. L'importance à accorder à la prévention en matière de lutte contre la drogue est essentielle. Je sais que vous en conviendrez avec moi, mais en convenir ne suffit pas. Encore faut-il agir dans le bon sens. Et est-ce agir dans le bon sens que de démanteler les œuvres péri, para et post-scolaires en remettant en cause le maintien du personnel enseignant qui est mis à leur disposition, alors que Mme Alliot-Marie reconnaît que l'école est le lieu où la prévention peut être la plus efficace, alors que nul ne peut contester le rôle éducatif joué par ces personnels dans l'épanouissement de l'enfant, de l'adolescent, dans la formation, dans la prévention des risques de la délinquance ?

Est-ce aller dans le bon sens que supprimer plus d'un milliard aux associations sociales et culturelles, que réduire d'un tiers les crédits attribués aux centres de vacances, que supprimer carrément ceux des centres sociaux ?

Je suis élue d'un petit département qui se trouve en bonne place au hit-parade des départements touchés par la drogue. Sa situation frontalière avec l'Espagne, où la législation est différente en matière de consommation, peut en partie expliquer cette triste performance. Pourtant, les Pyrénées-Orientales n'ont aucun centre d'accueil pour les drogués.

C'est avec une angoisse particulièrement intense que nous avons pris connaissance des mesures ultra-répressives de M. Chalandon car elles traduisent une méconnaissance de la réalité des problèmes liés à la drogue et ne peuvent qu'aggraver la situation actuelle.

M. Jean-Louis Goesdoff. M. Chalandon n'est pas aussi naïf !

Mme Renée Soum. Nous savons que la seule alternative de l'hôpital et de l'enfermement en prison n'a jamais rien résolu pour les drogués, que la grande répression finale qui éliminerait tout ce qui dérange est illusion face au désespoir, à la détresse de ceux qui sont saisis par le mal de vivre.

Que faire alors ? Bien sûr, nous demandons d'abord que soit intensifiée la lutte contre les trafiquants, contre ceux qui détruisent la santé des autres pour de l'argent. Nous demandons aussi une meilleure information. Il est en effet de la responsabilité des pouvoirs publics d'informer objectivement sur la drogue car la politique de l'autruche n'a jamais protégé personne.

Lancer une grande campagne nationale d'information sur la toxicomanie, bien faite, intelligente, face à la peur et à l'ignorance, s'impose. Cette campagne ne devrait pas se focaliser uniquement sur la drogue, mais inclure aussi l'alcoolisme et le tabagisme qui tuent davantage encore.

La responsabilité des pouvoirs publics est encore de réduire le sous-emploi. Les petits boulots, monsieur Séguin, ne sont vraiment pas la solution.

M. René André. Elle tire tous azimuts !

Mme Renée Soum. Il est de leur responsabilité enfin d'ouvrir des centres d'hébergement d'urgence, de multiplier les centres d'accueil pour favoriser le dialogue avec les jeunes.

Vous l'avez dit, madame Barzach, ce n'est pas en mettant les drogués en prison que l'on résoudra le problème. Mais dites-nous si M. Chalandon sera l'ordonnateur des crédits de la justice délégués au budget de la santé et si vous en serez, par solidarité gouvernementale, la simple exécutante.

En définitive, ce budget de la santé est rétrograde. Il accumule les erreurs, détériore le système de soins, freine le progrès, restreint la prévention, réduit les chances d'une bonne santé pour les Français, instaure un accès inégal aux soins de qualité. En outre, il ne garantit pas un même droit à la santé pour tous. Or, assurer ce même droit, c'était de votre devoir, madame et messieurs les ministres.

Autant de raisons qui déterminent facilement notre vote contre votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. René André. Tout ce qui est excessif est insignifiant !

M. le président. La parole est à M. Jean Laborde, pour cinq minutes.

M. Jean Laborde. Monsieur le ministre, je tiens à vous faire part de l'inquiétude que suscite votre projet de budget dans un domaine précis : le maintien à domicile des personnes âgées, un sujet que Mme Frachon a déjà évoqué, mais sur lequel il ne semble pas inutile de revenir, au moins pour certains aspects.

Ce secteur se trouve, en effet, au carrefour des politiques de la santé, de l'action sociale et même de la famille. Il est aussi au carrefour des compétences de l'Etat, des collectivités et des organismes de protection sociale. En tout état de cause, nous restons au cœur de vos responsabilités. Le problème ne cesse d'ailleurs de s'aggraver en raison, notamment, de l'évolution démographique et de la progression du coût de l'hospitalisation. On ne saurait d'ailleurs négliger l'aspect humain qui relève d'une éthique de société.

Bien entendu, la politique de maintien à domicile a ses limites. D'abord, ce maintien doit répondre à un souhait des intéressés : il ne faut pas qu'il soit imposé par une incapacité à les accueillir en hébergement collectif ! En outre, le maintien à domicile ne doit pas compromettre la sécurité des malades en les privant de soins qui ne sauraient être dispensés qu'en milieu spécialisé.

En revanche, il convient d'éviter l'hospitalisation ou la maison de retraite à toute personne âgée qui entend rester chez elle, tout au moins quand son état de santé ne s'y oppose pas et - pourquoi pas ? - d'y mourir si tel est son ultime désir...

Dans le domaine du maintien à domicile, de grands progrès ont été réalisés ces dernières années. La création d'un secrétariat d'Etat spécifique aux personnes âgées n'y est certainement pas étrangère. Mais je crains que nous n'assistions désormais à une rupture avec la politique qu'il avait engagée, disons au moins à un fléchissement de la volonté qui l'inspirait.

Je n'examinerai que quelques actions dont l'avenir me semble menacé. Certes, leur financement ne relève pas toujours du budget de votre ministère, mais il dépend, malgré tout, de vos décisions !

Examinons d'abord l'aide ménagère, élément essentiel de l'ensemble des services favorisant le maintien à domicile, et qui a connu récemment un essor spectaculaire. L'amélioration de la qualité des prestations est allée de pair avec un développement quantitatif et un assouplissement des conditions d'octroi. Une harmonisation des règles d'attribution et des participations des bénéficiaires a progressivement corrigé les inégalités d'accès. La plupart des exclusions injustifiées ont disparu. Il n'existe pratiquement plus de régions non couvertes.

Les crédits consacrés à l'aide ménagère ont naturellement progressé au même rythme. A l'évidence, cette progression devra continuer à être maîtrisée. Pas plus que les budgets départementaux, les régimes de protection sociale ne pourraient assurer des financements sans limites.

Monsieur le ministre, comment concevez-vous l'avenir de l'aide ménagère ? Comment comptez-vous lui permettre de satisfaire de nouveaux besoins en évitant des transferts de charges insupportables vers les collectivités ou les bénéficiaires ? Envisagez-vous de créer une prestation légale qui, sans entraîner nécessairement un surcroît de dépenses, permettrait de mieux répartir, en se fondant sur ces critères précis, les charges que supportent les divers partenaires ?

Les soins infirmiers à domicile, après un démarrage assez lent, ont apporté la preuve de leur efficacité. Dans bien des cas, ils sont un élément indispensable dans un système d'alternative à l'hospitalisation coordonnant le mieux possible l'ensemble des moyens disponibles. S'il est facile, en général, de trouver un médecin, une infirmière ou une aide ménagère, il l'est beaucoup moins de trouver une aide soignante dont le rôle est essentiel, car, sans elle, les trois premiers ne parviendront pas bien souvent à maintenir un malade à son domicile. Une structure souple, fonctionnant par convention avec les médecins et les auxiliaires médicaux de la ville, jointe à un service d'aide ménagère, évite bien des hospitalisations inutiles et permet de réaliser d'appréciables économies.

A cet égard, on a parfois prétendu que le maintien à domicile pouvait se révéler plus coûteux que l'admission dans un établissement de soins, lorsque l'état de dépendance du malade exige une trop grande présence à ses côtés. Dans certains cas, cela est sans doute vrai, mais un peu de bon sens suffirait à éviter ces anomalies. Quel avenir réservez-vous aux services de soins infirmiers à domicile ?

Le maintien à domicile suppose aussi l'adaptation de l'habitat, le développement des services de proximité, l'ouverture de structures d'hébergement temporaire, le renforcement de la sécurité, la possibilité d'avoir une place dans la vie sociale, pour ne citer que quelques actions. Mais, me direz-vous, il appartient surtout aux collectivités, aux associations, aux familles de prendre ces actions en charge. Certes, tous ces groupes jouent un rôle prépondérant dans ce domaine, mais les moyens varient beaucoup de l'un à l'autre. A l'Etat, responsable de la solidarité nationale, il appartient de jouer aussi son rôle.

Or je crains qu'il ne puisse plus le faire, car les crédits inscrits dans le projet de budget subissent une fâcheuse régression. Celle-ci survient précisément au moment où le pouvoir d'achat des personnes âgées est à la baisse, parce que la revalorisation des pensions de retraite ne suit pas l'augmentation du coût de la vie. Voilà pourquoi ce projet ne saurait nous satisfaire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Barbier, pour cinq minutes.

M. Gilbert Barbier. Monsieur le président, madame le ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, permettez-moi d'abord de me tourner vers Mme Mora qui, il y a quelques instants, a agressé le corps médical. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Madame écoutez-moi ! Je tiens à vous dire combien vos propos étaient scandaleux !

Mme Christiane Mora. C'est très mal de ne pas vous écouter ?

M. Gilbert Barbier. Je suis médecin (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Delebarre. Oui, mais vous ne siégez pas ici en tant que médecin ! Vous êtes député !

M. Gilbert Barbier. Madame Mora, en tant qu'élu du peuple, votre comportement ne me paraît pas admissible, et cela quelles que soient, par ailleurs, nos divergences politiques.

Mme Christiane Mora. Il n'y a que la vérité qui blesse, n'est-ce pas ?

M. Gilbert Barbier. Vous avez dénigré, madame, une profession... (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Christiane Mora. Non, pas du tout.

M. Gilbert Barbier. ... sans apporter aucune preuve.

M. Guy Chanfrault. Monsieur Barbier, vous ne disposez que de cinq minutes.

Mme Christiane Mora. Les professionnels eux-mêmes vous expliqueront ce que j'ai voulu dire.

M. Gilbert Barbier. Madame, quand on porte des accusations aussi grave que les vôtres (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Delebarre. Ça y est, vos cinq minutes sont écoulées. (*Sourires.*)

M. Gilbert Barbier. ... une démonstration est au moins nécessaire.

Mme Christiane Mora. Demandez la aux chefs de service de l'hôpital public.

M. Gilbert Barbier. Madame, j'exprime sans passion ce que j'ai ressenti en tant que médecin. Nombre de collègues dans cet hémicycle ont éprouvé le même sentiment que moi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Bêche. Tu es ici en tant que député, pas en tant que toubib !

Ce n'est pas le syndicat des médecins qui a la parole, c'est M. Barbier, député !

M. Michel Berson. Mais le lobby médical est en marche.

M. Hactor Rolland. Et le lobby des médecins de gauche alors ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Chanfrault. Qu'avez-vous contre les médecins de gauche ?

Mme Christiane Mora. Les médecins ne sont ni de droite, ni de gauche !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Ni M. Rolland ni M. Bêche n'ont la parole.

Monsieur Barbier, vous avez seul la parole et je vous prie de poursuivre votre intervention !

M. Gilbert Barbier. Madame le ministre, vous relancez l'équipement sanitaire d'une manière significative (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) en augmentant la dotation pour les subventions et en assouplissant les taux de celles-ci.

En outre, vous avez avancé, il y a quelques jours, des projets de réforme hospitalière. Il n'était que temps d'agir, car les hôpitaux, notamment les hôpitaux généraux, traversent une crise grave. M. Edmond Hervé a parlé hier soir de la médecine « à deux vitesses ». Or j'aurais plutôt l'impression qu'il a entraîné l'hôpital dans une marche arrière lors de son passage au ministère ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe R.P.R. Exact !

M. Gilbert Barbier. Les réformes successives entreprises par vos prédécesseurs, madame le ministre, ont eu des effets dévastateurs auxquels il importe de remédier rapidement. *(Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R.)*

M. Michel Barson. Tout ce qui est excessif est insignifiant !

M. Gilbert Barbier. Certes, madame le ministre, le problème de l'activité privée est essentiel. Nous avons constaté ce qui s'est passé avec la suppression du secteur privé. J'en parle en connaissance de cause, car je l'ai vécu.

Cette suppression a eu pour effet de détourner de l'hôpital toute une clientèle qui venait précédemment s'y faire soigner, qui ne voyait pas d'objection à être traitée dans les établissements publics, à condition de lui garantir qu'elle serait soignée par le praticien qu'elle avait choisi - ce n'était d'ailleurs pas toujours le chef de service ou le « mandarin ». Elle entendait recevoir des soins en bénéficiant du secret du cabinet médical.

Quant à la rémunération complémentaire, elle garantissait aux médecins hospitaliers une situation convenable.

M. Michel Barson. Disons confortable ! *(Sourires.)*

M. Gilbert Barbier. Actuellement, à cause de la suppression du secteur privé, les meilleurs spécialistes se tournent vers le privé. Des postes ne sont plus pourvus. Le nombre des postes vacants est en hausse. Bref, les hôpitaux « ne tournent plus ».

MM. Michel Coffineau et Jean-Yves Le Déaut. Et les doubles salaires ?

M. Gilbert Barbier. La rémunération, madame le ministre, est un facteur important de la détérioration.

M. Guy Chanfrault. Vous vous y connaissez ?

M. Gilbert Barbier. Mais ce n'est pas le seul problème. Il faudrait parler aussi des conditions de travail dans les hôpitaux généraux : elles se sont considérablement détériorées.

En effet, la disparition des internes de spécialité provoque une pénurie de personnel médical.

M. Guy Bêche. Mais non, ce n'est pas vrai !

M. Gilbert Barbier. Si, monsieur Bêche ! Allez voir à Montbéliard. Comme les postes d'internes de spécialité ne sont pas occupés, les chirurgiens demandent au personnel infirmier d'assurer l'aide opératoire ! Voilà où on en est dans les hôpitaux généraux ! La notoriété de l'hôpital doit être restaurée. Elle dépend souvent du service de porte, des urgences. Or les soins courants, dispensés dans nombre d'hôpitaux généraux, ne sont malheureusement pas à la hauteur des espérances du malade !

L'arrêté du 22 juillet concernant les gardes et astreintes, madame le ministre, n'est pas satisfaisant à cause de sa complexité. Dans certains cas, les modalités de son application susciteront des situations plus désavantageuses que précédemment. Dans votre projet de réforme, dont nous aurons l'occasion de débattre, vous devez confier une plus grande responsabilité au corps médical. Je le souhaite.

Votre projet de budget et le projet de loi à venir sont certainement des éléments intéressants pour retourner la situation dans les hôpitaux publics. Peut-être espérons-nous cependant davantage de souffle et une inspiration plus vaste, susceptibles de rendre la confiance à tous ceux qui font l'hôpital, médecins, personnels soignants et autres.

Notre pays disposait d'un instrument de soins particulièrement remarquable : il a été ébranlé par les réformes précédentes. M. Coffineau a parlé de mise à mort : oui, mais c'est à une mort lente qu'était voué l'hôpital !

Madame le ministre, une réforme est nécessaire, mais elle ne doit pas s'élaborer avec trop de hâte, dans la précipitation.

M. Guy Bêche. Alors, ce n'est pas si grave ! Si c'était grave il faudrait aller vite !

M. Gilbert Barbier. Il faut traiter le problème globalement, dans la concertation avec tous les partenaires.

J'ai entendu parler précédemment de la médecine des riches et de la médecine des pauvres.

M. Michel Coffineau. Il vaut mieux se faire soigner dans le 16^e arrondissement !

M. Gilbert Barbier. Médecine de pauvres ? Oui, c'est bien un appauvrissement généralisé des soins à l'hôpital public que M. Ralite et ses successeurs ont institué. *(Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

La réforme envisagée doit porter la qualité des soins vers le haut et non vers le bas, au contraire de la tendance qui a prévalu ces dernières années. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Coffineau. C'est la tendance du Gouvernement actuel.

M. Gilbert Barbier. Madame le ministre, peut-on imaginer que vous avez trouvé une situation idyllique, léguée par vos prédécesseurs ?

Mme la ministre chargée de la santé et de la famille. Oh non !

M. Gilbert Barbier. Une situation que vous voudriez vous acharner à démolir ?

L'avalanche de critiques que nous entendons dévaler, presque au terme de cette discussion budgétaire, me paraît plutôt avoir pour objet de masquer l'échec de la politique sociale de ces cinq dernières années.

Sachant les difficultés de toute politique sociale et sanitaire en période de crise économique, évitons les grandes envolées et les grandes déclarations, recherchons les solutions les mieux adaptées aux réalités du moment.

Madame, messieurs les ministres, nous sommes prêts à vous soutenir dans cette tâche. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Guy Chanfrault, pour cinq minutes.

M. André Billardon. Un médecin !

M. Jean Le Garrec. Un médecin de gauche.

M. Guy Bêche. Un autre médecin !

M. Hector Rolland. Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

M. Guy Chanfrault. Monsieur le président, chers collègues,...

M. Hector Rolland. Vous ne pourriez pas commencer par la fin, pour gagner du temps !

M. Guy Chanfrault. Vous voulez me priver du droit de parole ?

M. Hector Rolland. Cela ne me dérangerait pas du tout ! Vous m'ennuyez assez !

M. le président. Monsieur Chanfrault, un conseil : ne répondez pas trop aux interruptions de vos collègues ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous avez la parole.

M. Guy Chanfrault. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, la prévention, le traitement médico-social des handicaps, tant de l'enfance que de l'âge adulte - la scolarisation pour celle-là, l'insertion par la réadaptation professionnelle pour celui-ci - la formation des personnels, la création et le fonctionnement des structures d'accueil des plus malheureux de nos semblables, tout ce que la loi de 1975 prescrivait, ne sont-ils pas remis en cause par ce projet de budget ? On peut se le demander avec raison !

S'il ne s'agissait que de l'aspect législatif du traitement très général des handicaps, peut-être pourrait-on ne considérer la restriction des moyens exposés dans ce projet de budget que comme une simple pause.

Hélas ! l'enjeu est bien plus redoutable quand on sait à quel point sont évidents les progrès en ce domaine, si sensible et si dramatique, quand on se souvient à quel point le travail lent et obstiné dans le traitement des handicapés dépend, pour une part décisive, de la contribution publique !

De tels progrès, qui honorent la collectivité nationale, ne risquent-ils pas d'être freinés, voire compromis par la réduction des moyens que leur consacre ce budget ?

Je rappelle les données - pas toutes, car le temps qui m'est imparti n'y suffirait pas - sur lesquelles se fonde un jugement à la fois angoissé et négatif.

Votre projet de budget, comparé à celui de 1986 concernant les Cotorep, s'illustre par une baisse de 788 070 000 francs, conséquence de la baisse des effectifs qui s'inscrit dans le contexte de la diminution des effectifs de la fonction publique en général.

En revanche, vous consacrez à l'informatisation de ces commissions 54 474 francs de plus que l'an passé. La rapidité de traitement des dossiers s'améliorant - ce qui est bon en soi - n'améliore pas pour autant, chacun ici le comprendra, la qualité intrinsèque de leur constitution : cette qualité dépend de la relation singulière du handicapé ou de sa famille avec la structure sociale et médicale et, en aval, avec la structure d'adaptation et de formation, prélude à l'insertion professionnelle. Une telle relation dépend du personnel, non de la machine !

Plus inquiétants sont les considérants qui servent, dans votre projet de budget à justifier une baisse de 350 millions de francs de la contribution de l'Etat au financement de l'allocation pour les adultes handicapés.

La différence, négative, est affectée pour 290 millions de francs au réaménagement des conditions d'attribution et d'actualisation de cette allocation et, de surcroît, pour 60 millions de francs à l'ajustement aux besoins de cette dernière.

Rappelons que, globalement, l'effort financier de la collectivité en faveur des handicapés est passé de 27,8 à 41,3 milliards de francs de 1981 à 1986. Durant cette période, l'allocation pour les adultes handicapés a été relevée de 79 p. 100 et de 25 p. 100 en pouvoir d'achat. L'allocation d'éducation spéciale a connu une croissance de 95,26 p. 100, soit 30 p. 100 en pouvoir d'achat.

Le flou technocratique des justifications a de quoi inquiéter.

Si le nombre des prestataires avait décliné, on pourrait à la rigueur l'admettre, encore que cette adéquation budgétaire montre à quel point votre souci de parfaire le traitement des handicapés cède à la froide mathématique.

En fait, vos décisions concernent une population de près de trois millions de personnes, dont 4 p. 100 de handicapés sensoriels, 15 p. 100 de handicapés physiques, 45 p. 100 de malades invalides, 15 p. 100 de handicapés mentaux et 20 p. 100 de malades mentaux !

Sur le nombre, 300 000 sont inaptes au travail, 350 000 aptes à un emploi ne peuvent y atteindre ; 700 000 exercent une activité dont 58 000 en C.A.T., 6 300 en ateliers protégés et 90 000 en milieu de travail ordinaire.

Hélas, nous voyons trop bien à quelles coupes claires auront recours les commissions au nom de l'ajustement aux besoins, et pour appliquer des circulaires enjoignant de réaménager les conditions d'attribution de cette prestation, sans procéder à une enquête sociale dans le milieu de vie ni à une autre évaluation médicale que celle d'un questionnaire qui ne fait aucun cas du climat psychologique développé autour du handicapé - ou en relation directe avec la conscience du handicapé de sa propre invalidité : car le nombre des prestataires potentiels n'aura certes pas diminué !

Dois-je ajouter que toutes les associations de parents d'enfants ou adultes handicapés gagneraient à être entendues, tant par les Cotorep que par les commissions techniques régionales, en appel, où ces associations se font généralement « jeter », si j'ose dire ?

L'ordinateur s'il peut résorber les encombrements, voyez-vous, madame et messieurs les ministres, ne peut se substituer à la compétence et à la solidarité active d'acteurs dont vous diminuez sciemment le nombre !

Au-delà, il est peut-être bon de créer 1 500 places d'accueil dans les C.A.T. qui refusent du monde. Allez-vous favoriser l'extension ou la construction de centres ? Le monde associatif et les départements s'interrogent ! D'autant que, on le sait, les crédits consacrés au reclassement des travailleurs handicapés diminuent de 207 millions de francs et la garantie de ressources, complément de salaire, de 197 millions de francs.

Au reste, où en est le beau rêve d'un effectif de handicapés dans les entreprises fixé à 10 p. 100 - la loi de 1975, dont je me demande si elle n'est pas plus formelle que réellement appliquée, prescrivait fort honorablement ce seuil.

En conclusion, pour ces raisons, à titre personnel, et en tant que médecin de gauche - je m'adresse en particulier à M. Hector Rolland - je ne puis que refuser ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Hector Rolland. Pourquoi vous adressez-vous à moi ?

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, pour cinq minutes.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur Séguin, vous êtes un ministre aux compétences très larges.

Nous avons beaucoup entendu parler depuis le début de ce débat budgétaire de protection sociale, d'emploi, de politique familiale, de santé, mais pratiquement pas d'un secteur dont vous avez la charge, celui de la population et des migrations, qui englobe la sous-direction des naturalisations. Ce sujet intéresse pourtant au premier chef les Français. Le Gouvernement a présenté un projet de modification du code de nationalité que le Conseil d'Etat vient de sérieusement malmené, si l'on en croit la presse de ces derniers jours, résumant sa position par la phrase-couperet : « Le Conseil d'Etat n'a pas discerné les raisons de modifier un système en vigueur depuis près d'un siècle et dont l'expérience n'a pas démontré les inconvénients ».

Je voudrais apporter une contribution à cette question. La France a une réputation internationale en matière d'études démographiques, grâce à l'I.N.E.D. et à l'I.N.S.E.E. Pourtant, nous ne sommes pas présents dans les organismes internationaux qui traitent de ces sujets. En effet, si un Français est secrétaire général de l'union internationale pour l'étude scientifique de la population, nous n'apportons à cette organisation aucune contribution financière. Ce sont les Etats-Unis qui interviennent en Afrique, car nous n'avons pas, ni dans le budget du ministère des affaires étrangères, ni dans celui du ministère des affaires sociales, la moindre ligne de crédits à cet effet. Pourtant, quand on prétend défendre la francophonie, il faut traduire cette préoccupation en termes budgétaires ! Dans le domaine des migrations, une phrase résume le budget que vous présentez : « Les crédits du ministère baissent d'environ 10 p. 100 ».

Je sais que le principal instrument en matière de politique d'insertion est le fonds d'action sociale et que vous souhaitez qu'il joue pleinement son rôle.

Néanmoins, monsieur le ministre, vous financez des contrats d'agglomération entre l'Etat et les communes sur des programmes d'insertion, notamment en matière de logement, et la baisse des crédits affectés à ces différentes interventions sera sûrement préjudiciable.

A ce sujet, j'ai observé que certaines mutations d'étrangers qui auraient pu se faire dans le cadre de la convention générale de protection sociale de la sidérurgie, par exemple, n'ont pas été faites, précisément, parce que les conditions d'insertion n'étaient pas réunies.

Je résumerai mon propos par un conseil : il faut vous exprimer sur ce point, car on n'entend que M. Pasqua. Vous êtes le ministre qui avez la responsabilité de ces questions, mais c'est lui qui organise les migrations, on vient de le voir dans la récente affaire des Maliens.

En ce qui concerne le problème des nationalités, l'avant-projet de loi est mauvais. Le Conseil d'Etat, mais aussi les églises, les loges maçonniques, les associations antiracistes, les associations de jeunesse, et même certaines composantes de votre majorité, ne se sont pas privées de vous le rappeler. Vous le présentez comme une simple mesure de bon sens, disant en quelque sorte que, pour devenir Français, il faudra l'avoir voulu et mérité. Vous voulez substituer au droit du sol, au *ius soli*, le *ius melanocytus* - les mélanocytes sont des cellules qui fabriquent la mélanine - c'est-à-dire le droit de favoriser ou de rejeter certains des postulants en fonction de la couleur de leur peau, ou encore de leurs idées philosophiques et religieuses.

M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la formation professionnelle. De tels propos sont scandaleux.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il est inacceptable de reléguer dans un statut d'étranger des jeunes gens nés en France, à la croisée des cultures du pays d'accueil et du pays d'origine. Choisir de prêter serment, comme le réclamait M. Toubon dans la presse d'il y a deux jours, sera considéré comme un reniement à leur culture d'origine et comme une rupture avec leur famille.

La réelle intégration, vous le savez en Lorraine, monsieur Séguin, ne se décrète pas par la volonté du législateur, elle est le résultat d'une longue évolution qui peut prendre une à deux générations.

La modification que vous proposez au sujet de l'acquisition, par le mariage, de la nationalité, soumettant les conjoints de Français au processus compliqué des naturalisations, même si vous avez l'intention d'alléger les procédures, est inutile. Le législateur avait, en 1984, instauré le contrôle de la communauté de vie pour lutter contre les mariages blancs. A quoi donc peut servir cette nouvelle disposition, sinon à permettre au Gouvernement d'apprécier l'opportunité d'accueillir certains étrangers dans notre communauté ?

Passons sur le surcroît de travail que vos services auront de ce fait, alors que leurs moyens diminuent et qu'il faut actuellement deux ans pour qu'un dossier de naturalisation soit instruit, et que vous engagez l'opération lourde de transfert de cette sous-direction à Rezé en Loire-Atlantique...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous contestez ce transfert ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Je ne le critique pas...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ah bon !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... mais je dis que c'est une difficulté supplémentaire.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. J'ai vu le président de séance, M. Evin, lever le sourcil et je me demandais pourquoi ! (*Sourires.*)

M. le président. Mais le président n'intervient nullement dans ce débat, monsieur le ministre ! (*Nouveaux sourires.*)

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Mais le député de Loire-Atlantique ?... (*Sourires.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Je pourrais argumenter sur d'autres points de la réforme en cause, dangereuse, dans certains cas inutile, et apportant un surcroît de travail aux ministères de la justice et à celui des affaires sociales dans tous les cas ; mais je voudrais conclure en traduisant mon impression.

Ce projet ne passe pas, c'est le moins que l'on puisse dire, mais il vous faut respecter la plate-forme et, surtout, donner des gages à l'aile dure de votre majorité, donner des gages au Front national. Aussi, on fait monter le rassurant M. Séguin en première ligne (*Sourires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) qui nous expliquera que ce projet est plein de bon sens et qui essaiera de nous prouver que les intentions du législateur sont davantage de dépoussiérer que de modifier profondément le code. Mais, vous n'êtes plus crédible, monsieur Séguin, après les propos récents de M. Toubon qui impute aux immigrés la responsabilité des problèmes rencontrés dans les écoles, dans les H.L.M., dans les hôpitaux. Or, ce sont là des problèmes d'insertion, dont vous avez précisément la charge. Ce n'est pas par une prestation de serment qu'on va les résoudre, mais par l'allocation de moyens à votre ministère.

Alors de grâce, exprimez-vous sur ces thèmes, ne laissez pas à M. Pasqua le monopole des migrations et à M. Toubon celui de l'insertion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Ginette Laroux, pour cinq minutes.

Mme Ginette Laroux. Madame et messieurs les ministres, j'interviens dans l'espoir de vous faire préciser l'avenir que vous entendez accorder à deux structures : les centres sociaux et socioculturels, d'une part, et les associations de centres de soins infirmiers à domicile, d'autre part.

Vous n'aurez, du moins je l'espère, à l'écoute de nos discours, aucun mal à le faire et j'attends beaucoup de vos réponses. J'ajoute que je partage certaines de vos idées...

M. Pierre Mauger. Très bien !

Mme Ginette Laroux. ... mais que je m'inquiète de la réalité des faits.

Nos souhaits, les vôtres aussi, je pense, sont clairs : sauvegarder le tissu social des quartiers, favoriser les unités de voisinage, les services sociaux des quartiers gérés avec rigueur, répondre au plus près aux besoins sanitaires et sociaux des populations, mener une action commune avec les différents partenaires, Etat, collectivités, associations, favoriser la dynamique des quartiers, des villages, sous une forme contractuelle, que ce soit dans le domaine de la prévention, de l'emploi des jeunes, des soins ambulatoires.

Au vu de ces souhaits, votre projet de budget, monsieur le ministre, ne peut répondre aux besoins.

Ainsi, en ce qui concerne les centres sociaux et socioculturels, nous sommes profondément inquiets en raison du contenu du projet de budget pour 1987 et je proteste ici contre l'asphyxie dont sont menacées ces structures.

Si l'Etat se désengage sans aucune autre orientation, ce sont des emplois de personnels des centres qui sont directement menacés, mais ce sont surtout des services auprès des familles qui seront supprimés, des actions de formation de jeunes, d'aide aux chômeurs qui seront en voie de suppression et toute une capacité d'initiative des habitants qui sera réduite, prioritairement, dans les quartiers les plus défavorisés, alors même que vous affirmez la nécessité de cette dynamique.

En même temps, nous connaissons tous bien le rôle essentiel que jouent les centres sociaux dans notre pays : lieux d'animation de la vie sociale, ils sont à la fois un équipement à vocation familiale, un équipement de quartier à vocation sociale globale de même qu'un support d'intervention sociale concertée et novatrice.

Les centres sociaux ont constitué pendant cinq ans, de 1981 à 1986, une priorité de la politique gouvernementale sociale et familiale et ont, par ailleurs, été inscrits dans le programme prioritaire du 9^e Plan qui visait à assurer un environnement favorable à la famille et à la natalité. Ce programme, qui s'étendait jusqu'à 1988, confirmait le financement par l'Etat des centres sociaux, de même que celui de la caisse nationale des allocations familiales.

Qu'en est-il pour vous ? Il faut le dire, monsieur le ministre !

Il serait tout à fait regrettable que l'Etat se désintéresse d'une action dont la caractéristique est précisément une globalité à laquelle vous dites tant tenir.

Equipement d'animation global, mais aussi, et c'est essentiel, équipement polyvalent. Non enfermé dans une mission spécifique. Le centre social incarne à sa manière la généralité et l'universalité d'une politique sociale et familiale qui doit être précisément la préoccupation de l'Etat. Or, dans le cadre de la loi de finances pour 1987, le financement de l'Etat est réduit de plus de 80 p. 100 et met en péril l'existence et les missions des centres sociaux. En même temps que disparaît totalement la prestation de service-Etat, les crédits correspondant aux emplois d'utilité publique diminuent de 26 p. 100 ce qui suppose au mieux un non-renouvellement, et la fédération n'a plus les moyens de fonctionner.

J'interviens aujourd'hui avec force pour obtenir le rétablissement de la prestation service-Etat et de la ligne budgétaire correspondante, ou, à défaut, obtenir du Gouvernement l'engagement exprès d'autoriser la C.N.A.F. à prendre le relais intégral de cette prestation dans le cadre du fonds national d'action sanitaire et sociale.

En ce qui concerne les associations de centre de soins infirmiers, mon inquiétude est double : inquiétude sur le non-dit qui entoure leur avenir, inquiétude sur leur survie dans l'ensemble du système de protection sociale.

Pourtant, ces associations de centre de soins demeurent des services sanitaires et sociaux essentiels, et répondent aux besoins de la population. Elles rassemblent des professionnels médico-sociaux, avec des usagers gestionnaires et adhérents, et ce depuis leur création, en 1975.

Régis par le décret du 22 avril 1977, qui leur a d'ailleurs imposé normes et obligations, puis, pour les services de soins à domicile des personnes âgées, par le décret du 8 mai 1981, ces centres exercent 80 p. 100 de leur activité à domicile et animent un service continu en pratiquant le tiers payant.

En outre, et ce n'est pas négligeable, ils développent une activité de prévention et d'éducation sanitaire.

Ces structures constituent une pratique effective du soin à domicile. Elles permettent immédiatement la mise en place d'unités sanitaires de base, supports d'un maintien à domicile pré-hospitalier ou post-hospitalier, pour tout type de population, dans le cadre d'une prise en charge médico-sociale.

Tous, nous ne pouvons que constater que leur travail en équipe et leur bonne insertion dans le milieu des populations, en liaison avec les autres travailleurs sociaux, les prédisposent à développer leurs missions et leurs objectifs, telles qu'une bonne continuité des soins ambulatoires avec la gestion de fichiers, ou la prise en charge de soins lourds, notam-

ment auprès des personnes âgées, handicapés, et toutes formes d'alternative à l'hospitalisation qu'il conviendrait de soutenir.

Leur identité professionnelle a été confirmée en 1977, en 1981 et en 1984, l'abattement sur tarif a été totalement supprimé et leur rôle dans le maintien à domicile lui aussi confirmé.

On ne peut que se demander, aujourd'hui, comment sera favorisé leur avenir pour répondre aux besoins de la population, et votre silence, à cet égard, est lourd.

Y aura-t-il poursuite de la mise en place des moyens nécessaires à leur organisation et à leur fonctionnement propres ?

Y aura-t-il financement des activités de prévention et d'éducation sanitaire ?

Pour ce faire, il me paraît nécessaire que soit affirmé et soutenu par vous l'engagement de véritables négociations pour un système contractuel et conventionnel, et notamment avec la C.R.A.M., système qui tiennent compte de tous les paramètres du type de service sanitaire et social qu'ils rendent, et qui en assure, bien entendu, contractuellement et clairement les différents financements.

Enfin, il est nécessaire que soit reconnu, dans le cadre d'une protection sociale globale, leur vocation d'acteur du maintien à domicile et leur insertion dans tout système alternatif à l'hospitalisation dont nous avons besoin.

Monsieur le ministre, il y a trop d'écart entre vos affirmations et les réalités. J'attends, j'espère que vous saurez percer ce silence. Vous ne pouvez laisser en l'état ces interrogations que nous avons tous - ne serait-ce que pour éviter une explosion du tissu social. Les plus défavorisés ne peuvent s'habituer à se taire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Willy Diméglio, pour cinq minutes.

M. Willy Diméglio. En quelques mois, le Gouvernement et la majorité, respectant en cela les engagements pris avant le 16 mars, ont déclaré une véritable guerre au chômage.

M. Michel Coffineau. La bataille est déjà perdue !

M. Willy Diméglio. Je rappelle que depuis cinq ans 600 000 emplois ont été supprimés.

Mme Martine Frachon. Et avant ?

M. Willy Diméglio. Devant un tel problème, vous avez, monsieur le ministre, développé un plan d'emploi des jeunes qui offre aux employeurs et aux demandeurs de multiples possibilités de contrats, d'exonérations de cotisations, de stages de formation éliminant peu à peu des obstacles à l'emploi. De plus, une campagne de promotion concernant l'apprentissage a été lancée pour préparer les plus jeunes.

Enfin, et c'est le thème de mon propos, vous avez essayé d'identifier et de développer les nouveaux gisements d'emplois. Vous avez ainsi confié à M. François Dalle une mission de réflexion allant dans cette direction.

Ce que certains ont appelé les « petits boulots », d'autres, les emplois intermédiaires, fera désormais partie du paysage de secteurs économiques traditionnels. Aujourd'hui les responsables économiques, politiques et syndicaux se rendent peu à peu à l'évidence : ce type de métiers sera de plus en plus nécessaire à l'économie, comme le démontrent les exemples américains et japonais.

Que ce soit dans le domaine du gardiennage, de la garde d'enfants ou de personnes âgées, de l'entretien des forêts, des livraisons à domicile, ce sont ainsi des millions d'emplois...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Des millions ?

M. Willy Diméglio. ... je veux dire des milliers d'emplois - mais, s'il y en avait des millions, j'en serais heureux - qui peuvent être créés et qui ne serviraient pas seulement à faire diminuer le nombre des chômeurs dans les statistiques !

M. Jean Auroux. Il vous arrivera ce qui est arrivé à Reagan !

M. Willy Diméglio. Vous avez été le ministre du chômage, laissez M. Séguin devenir le ministre de l'emploi ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Ce sont ces emplois qui ont permis de relancer l'économie américaine.

M. Michel Coffineau. Toujours les mêmes modèles !

M. Willy Diméglio. Je ne me borne pas à citer des modèles, j'étudie ce qui se passe dans les pays qui offrent des solutions ! Ces emplois ont créé un nouveau secteur tertiaire. Les faits sont les faits, les réalités, les réalités.

M. Jean Auroux. Et les élections américaines, les élections américaines !...

M. Willy Diméglio. Les élections américaines ?...

Un député du groupe socialiste. Parlons-en ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Willy Diméglio. Républicains et démocrates vont tous dans le même sens ! *(Rires sur les mêmes bancs.)*

Mme Colette Goëuriot. Quel aveu !

M. Hector Rolland. Les socialistes en sont au temps de Christophe Colomb !

M. Willy Diméglio. Vous pouvez rire ; mais cela signifie que vous ne comprenez rien à la politique. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Monsieur Diméglio, je vous demanderai de vous en tenir à votre texte ; sinon, vous risquez de dépasser votre temps de parole.

M. Willy Diméglio. Alors demandez à nos collègues de ne pas intervenir.

De récentes enquêtes l'ont prouvé, huit dixièmes des chômeurs sont prêts à exercer l'un des métiers en question.

M. Michel Berson. C'est de la provocation !

M. Willy Diméglio. C'est la vérité ! Un jeune sur deux entre dix-huit et trente-cinq ans ne considère pas les « petits boulots » comme des gadgets. Les jeunes ne sont pas comme vous.

Mme Colette Goëuriot. Quel avenir pour la France !

M. Willy Diméglio. Enfin, les prévisions pour l'an 2 000 laissent apparaître une évolution rapide de l'emploi allant dans le sens d'une plus grande spécialisation de la main-d'œuvre. Des études semblent donc prouver que ce type d'emploi pourrait être une réponse destinée à endiguer les méfaits du chômage.

M. Michel Coffineau. Et la croissance ?

M. Willy Diméglio. Elle viendra en plus. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)* Pourquoi raisonnez-vous toujours en termes négatifs ?

M. Jean Auroux. Ce n'est pas exactement ce que nous avons entendu avant le 16 mars !

M. Willy Diméglio. Vous, vous avez un esprit programmé en « moins ». Nous, nous avons des esprits programmés en « plus ». C'est cela, la différence entre vous et nous. Je rappelle que 400 000 personnes devraient arriver sur le marché du travail au cours des deux prochaines années. Il importe donc de leur apporter très rapidement un cadre social et une structure juridique. Il faudra en évaluer le coût, notamment en définissant une nouvelle politique fiscale qui aura pour objectif la multiplication de ces petits métiers dans le domaine par exemple du personnel de maison. L'expérience américaine démontre, là aussi, que ce système avait été à l'origine de plus de 500 000 emplois. En France, il serait possible de créer par là même 100 000 emplois. Pourquoi pas ?

M. Hector Rolland. Du jour au lendemain !

M. Willy Diméglio. De multiples initiatives sont lancées pour développer ce type d'emploi. Nous devons leur apporter une aide. Permettez-moi de citer l'exemple de notre ami Denis Jacquat en Moselle qui, lui, ne fait pas de discours...

M. Guy Béche. Pourquoi en faites-vous un ?

Mme Ghislaine Toutain. Et long !

M. Willy Diméglio. ... mais qui, pour aider le Gouvernement dans sa tâche en faveur de l'emploi, a créé l'association « Travailleurs en Moselle », afin de dégager tous les emplois possible. C'est ce type d'initiative qu'il faut multiplier, car il n'y a pas assez de « petits boulots » pour terrasser le chômage. Si, par le passé, les « petits boulots » se sont surtout développés dans l'illégalité, il importe désormais de leur

accorder toute l'importance qui est la leur et de faire en sorte qu'ils se développent dans la respectabilité, car nous en avons besoin dans l'économie de demain.

Notre réponse dans ce domaine sera déterminante. Il faut un dispositif simple et clair...

M. René André. Très bien !

M. Willy Diméglio. ... avec un allègement des cotisations sociales, une adaptation du code du travail et de la législation en général, une rémunération adaptée, des actions de formation revalorisantes débouchant sur des emplois nouveaux et durables.

Monsieur le ministre, nous savons que vous êtes parti dans cette direction. Nous vous accompagnons et nous mettrons tout en œuvre pour vous aider à lutter contre le chômage, *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Christian Baeckeroot, pour dix minutes.

M. Christian Baeckeroot. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, M. Georges-Paul Wagner et M. Michel de Rostolan ont rappelé la nécessité d'un débat sur la politique familiale. Nous l'abordons au détour de la procédure budgétaire. Bien qu'un débat entièrement consacré à cette question soit prévu les 18 et 19 novembre, je ne pense pas que nos interventions d'aujourd'hui soient inutiles ; j'estime même au contraire qu'elles pourraient contribuer à la préparation de ce qui devrait être un débat de fond ne se limitant pas à l'adoption des mesures partielles.

C'est dans cet esprit que je voudrais, d'abord, faire un bref commentaire sur ce que devraient être les prestations familiales ; ensuite, tracer les grandes lignes de deux mesures essentielles que propose le Front national, à savoir le revenu maternel et l'accession des familles à la propriété ; enfin, démontrer que ces propositions n'ont rien d'irréaliste dans la mesure où le Gouvernement retrouverait une volonté comparable à celle des gouvernements de l'après-guerre.

A l'origine, les prestations familiales concernaient les familles, en particulier les familles nombreuses et les mères au foyer se consacrant à l'éducation de leurs enfants. Une longue dégradation, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, en a considérablement réduit l'importance. Dans le même temps, une perversion social-technocrate - si l'on me passe l'expression - a dénaturé l'esprit des compensations accordées aux familles et en a fait un instrument de la politique des revenus.

Certes, madame le ministre, vous devez nous présenter quelques mesures de correction à ce titre. Mais, permettez-moi de vous le dire, il est choquant que, dans le même temps, vous continuiez à différencier les prestations selon que la mère de famille exerçait une activité professionnelle antérieure ou qu'elle se consacrait déjà à l'éducation de ses enfants. On aboutit alors à ce paradoxe que des prestations familiales sont refusées à la mère de famille qui avait eu l'aide de fonder une famille nombreuse sans attendre les incitations gouvernementales.

M. Pascal Arrighi. Très bien !

M. Christian Baeckeroot. Nous constatons ainsi que la même dérive, la même perversion social-technocrate, conduit de nouveau à réduire la politique familiale à un élément de la politique de l'emploi, quelle que soit la justification de celle-ci.

Outre la revalorisation importante des prestations, nous proposons l'étude de deux mesures essentielles.

Tel que nous le concevons, le revenu maternel...

Mme Ghislaine Toutain. Le salaire maternel !

M. Christian Baeckeroot. ... est égal au salaire minimum de croissance, 4 500 francs environ actuellement. Il est versé à toute mère de nationalité française ou ressortissante de la C.E.E. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])* qui réside en France et se consacre à l'éducation d'au moins trois enfants ou de deux enfants dont un titulaire de la carte d'invalidité.

Il entraîne l'attribution des droits sociaux, assurant la protection devant la maladie et le droit à la retraite, et des droits complémentaires permettant une formation professionnelle continue, ainsi qu'une assurance décès sur la tête du conjoint.

Dès que les ressources de financement le permettront, une prestation correspondant à une fraction du revenu maternel serait versée pendant une durée de trois ans après la naissance des enfants de rang 1 et 2.

Des modalités particulières autoriseraient la poursuite d'une activité professionnelle, le cumul n'étant possible que dans la limite du revenu maternel ainsi défini.

Notre seconde proposition concerne l'acquisition du domicile familial.

Il s'agit de permettre, toujours aux familles françaises ou ressortissantes de la C.E.E., de devenir propriétaires de leur domicile. Cette mesure serait appelée à se substituer à la plupart des aides existant actuellement et elle aurait une portée générale, car il s'agit d'une mesure en faveur des familles et non pas, répétons-le, d'une politique d'aide sociale. *(Très bien ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

Le dispositif proposé serait articulé autour des trois principes suivants :

Premièrement, tout couple doit pouvoir bénéficier d'un crédit total en vue de se porter acquéreur d'un logement familial tenant compte des besoins futurs de la famille que souhaitent créer les époux. Des dispositions particulières pourraient prévoir un coût plafond du mètre carré, à la condition que ce plafond permette d'accéder à au moins 80 p. 100 des habitations neuves offertes sur le marché local, étant précisé que le dépassement du plafond n'empêcherait pas le recours à ce financement.

M. René André. Bel exemple de mesure « social-technocrate » ! *(Sourires.)*

M. Christian Baeckeroot. Deuxième principe : un différé d'amortissement de l'emprunt serait accordé lors du mariage et de chaque naissance. Ce différé pourrait être fixé à trois ans, étant entendu que les périodes de différé seraient cumulables quelles que soient les dates auxquelles interviendraient les naissances. Pendant ces périodes, aucun intérêt ne serait dû.

Troisième principe : à chaque naissance, une prime exceptionnelle serait affectée à l'amortissement partiel de l'emprunt. Cette prime pourrait être modulée différemment pour le premier enfant, pour le deuxième et à partir du troisième. Il conviendrait cependant qu'elle soit assez substantielle pour garder son caractère incitatif et, bien sûr, qu'elle soit indexée sur l'évolution du coût de la construction.

Cet ensemble de mesures, nous le savons, est d'un coût certain et c'est pourquoi certaines évaluations complémentaires doivent être faites. Mais il est nécessaire d'aborder ces questions non plus avec l'esprit qui a prévalu depuis près de trente ans, mais en repartant, sinon du début, tout au moins de 1946. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

En 1946, alors que notre économie était à reconstruire, les gouvernements de la IV^e République eurent le courage de faire un choix audacieux, et tout le monde se rappelle le « baby-boom » de cette période. J'entends bien que la politique familiale n'en était pas la seule cause mais son influence était incontestable hier, et elle le serait à nouveau demain. Je vous renvoie à l'excellente étude que la revue *Population* a consacré récemment à ce sujet.

Malheureusement, cette politique familiale hardie n'a pas été poursuivie et, pendant près de trente ans de V^e République, elle a été réduite par un ensemble de mesures que j'ai qualifiées de « social-technocrates », qui ont fait disparaître jusqu'à l'esprit même de ce que devrait être une politique de la famille. Les chiffres de cette dégradation sont éloquentes.

En 1946, les prestations familiales représentaient 40 p. 100 des dépenses de sécurité sociale. En 1982, elles n'en représentent plus que 13 p. 100, soit trois fois moins.

M. Michel de Rostolan. Quel constat !

M. Guy Chanfrault. Ce sont des slogans !

M. Christian Baeckeroot. En 1949, le montant des prestations par enfant équivalait à 21,8 p. 100 du produit national brut par habitant. Il n'en représentait plus que 9 p. 100 en 1972 et la situation ne s'est pas améliorée depuis.

Le taux des cotisations collectées pour assurer aux familles la compensation partielle des charges liées aux enfants est passé de 16,75 p. 100 en 1950 à 9 p. 100 actuellement.

La base mensuelle servant au calcul des prestations familiales avait été fixée par la loi du 2 août 1946 à 225 fois le salaire horaire du manœuvre ordinaire de l'industrie des

métaux de la région parisienne. Cette base est actuellement comprise entre 1600 et 1700 francs, soit, là encore, trois fois moins qu'en 1946.

Certains paramètres ont évolué depuis lors, mais la tendance à l'écrasement des prestations familiales est un fait que personne ne saurait honnêtement contester.

Si j'ai rappelé ces données, c'est pour affirmer que les mesures proposées par le Front national sont possibles. Il n'est pas besoin de tripler le budget des allocations familiales, ce qui le ferait passer de 150 milliards de francs environ à 450 milliards, mais il faut repenser l'ensemble du budget social, comprendre que les mesures proposées conduiraient aussi à des économies, par exemple dans le traitement du chômage - puisque la préoccupation de l'emploi n'est pas obligatoirement absente d'une politique familiale - qui s'élève à plus de 100 milliards de francs, que ces mesures permettraient aussi de dégager des plus-values substantielles, ne serait-ce que dans le secteur du bâtiment. M. Méhaignerie se penche sur cette question au Sénat, où la discussion de son projet de loi suit son cours, mais nous voulons aller plus loin, et plus loin avec les familles.

J'en viens à ma conclusion. Pendant quarante ans, les salaires et le niveau de vie ont progressé. C'est une évolution dont tout le monde se félicite. Mais depuis quarante ans, tout au moins au cours des vingt ou trente dernières années, la politique familiale a été reléguée au second plan. Il est vrai que les bébés ne manifestent pas ! (*Sourires.*)

Cette détérioration a été particulièrement importante sous la V^e République, dirigée, il est vrai - notre hémicycle en témoigne - par une social-technocratie anonyme et irresponsable.

Vous devez, madame le ministre, vous affranchir des pesanteurs bureaucratiques...

M. Hector Rolland. Ça ne ferait pas de mal !

M. Christiaan Baeckeroot. ... et proposer à la France une politique audacieuse qui lui permettrait d'aborder avec sérénité le XXI^e siècle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Louis Moulinet, pour cinq minutes.

M. Louis Moulinet. Monsieur le ministre, mon intervention portera sur les problèmes de l'emploi et de la formation professionnelle. L'emploi est votre souci premier, nous avez-vous dit, et, pour le favoriser, à peine arrivé aux affaires, vous avez fait voter par la majorité de cette assemblée la suppression de l'autorisation administrative de licenciement pour les licenciements économiques.

L'intrusion obligatoire des inspecteurs du travail dans le fonctionnement des entreprises hérisait le poil du patronat le plus rétrograde. Vous lui avez donné satisfaction ; il est content. Les licenciements peuvent s'effectuer sans entrave, on ne s'en prive pas. Ce n'est pas pour autant que l'embauche avance !

Ce faisant, vous avez privé les salariés d'une protection avant la décision de licenciement. Vous ne leur laissez comme possibilité que le recours au conseil de prud'hommes pour dommages et intérêts.

Vous vous étiez engagé à aménager la procédure et les moyens des conseils de prud'hommes pour qu'ils puissent faire face à l'afflux de recours provoqué par cette décision législative. Vous venez de proposer à l'examen du conseil supérieur de la prud'homie un projet de loi à ce sujet. Ce projet prévoit la création, dans chaque conseil de prud'hommes, d'une section spécialisée dans les licenciements économiques. Cette section compterait au moins quatre conseillers salariés et quatre conseillers employeurs et serait dispensée du préliminaire obligatoire de conciliation. Ce serait donc une section spéciale.

Cette « section spéciale » - expression d'assez sinistre mémoire - ne sera pas très efficace. Elle ne pourra pas faire réintégrer les salariés licenciés à tort. Elle mettra plus longtemps que les inspecteurs du travail pour déterminer si le licenciement économique est fondé ou non. Et rien ne garantit qu'elle arrivera à prendre une décision, ce qui obligera à recourir au juge départiteur. Les recours s'accumuleront de ce fait. Les délais d'attente s'accroîtront. C'est ce qui apparaît inévitable de l'avis des praticiens, conseillers prud'hommes, qui ont étudié votre projet de section spéciale, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Décidément, « section spéciale » est une expression mal trouvée ! C'est scandaleux ! Oui, scandaleux !

M. le président. Monsieur le ministre, ne vous énervez pas ! Vous pouvez prendre la parole si vous le désirez.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je sais ce que sont des « sections spéciales » : ma famille a assez donné pendant la guerre ! C'est inacceptable !

M. le président. Poursuivez, monsieur Moulinet.

M. Louis Moulinet. J'ajoute que le délai de prescription de quatre mois que vous prévoyez pour la constatation du motif économique du licenciement est contraire à la législation...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Evidemment, puisque la loi change !

M. Hector Rolland. Moulinet est à côté de ses pompes !

M. Louis Moulinet. ... puisque le délai de droit commun pour la prescription est de trente ans et non de quatre mois.

M. Guy Chanfrault. C'est vrai !

M. Louis Moulinet. Vos sections spécialisées, monsieur le ministre, sont très spéciales ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce n'est pas avec cela que les travailleurs seront défendus et encore moins assurés d'un emploi.

M. Hector Rolland. Vous les avez ruinés, les travailleurs !

M. Louis Moulinet. Vous avez enlevé une garantie aux travailleurs en supprimant l'autorisation administrative de licenciement. Avec vos sections spéciales ou spécialisées, vous compliquez les choses, vous ne donnez aucune garantie aux travailleurs.

Passons maintenant à la formation professionnelle des adultes.

Vous êtes convaincu, comme chacun de nous, de la nécessité absolue de donner une formation professionnelle adaptée aux demandeurs d'emploi pour qu'ils puissent retrouver un travail.

Qu'existe-t-il pour former des adultes ? Il existe l'A.F.P.A., l'association pour la formation professionnelle des adultes créée en 1946, après la Libération, avec la participation active des syndicats et qui utilise comme moniteurs des professionnels qualifiés venant directement de l'industrie.

Depuis quarante ans, l'A.F.P.A. a fait ses preuves. Elle est l'organisme adapté, performant pour la formation des adultes, et elle a su s'adapter puisqu'elle a formé aussi bien des maçons, des plombiers ou des fraiseurs que des techniciens en électronique ou en informatique. C'est à l'A.F.P.A. qu'on a eu recours pour reclasser les O.S. de Simca-Poissy, ceux de Citroën à Aulnay ou les ouvriers de Schneider au Creusot.

C'est notre seul organisme pour la formation professionnelle des adultes. Il est donc submergé par les demandes, si bien qu'il faut attendre très souvent deux ans en province pour pouvoir effectuer un stage.

M. Jean Bousquet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'emploi. Oui !

M. Louis Moulinet. A Paris, on ne sait pas combien de temps il faut attendre puisqu'il n'y a pas de centre de F.P.A. masculin et que le seul centre féminin existant va fermer ses portes. Le bail des locaux arrive en effet à expiration et le propriétaire ne veut pas le renouveler.

Pour que Paris garde une diversité d'emplois indispensable dans une capitale de 2 millions d'habitants, il faut des moyens de formation et de reconversion professionnelle. Or, si Paris est très bien doté en écoles d'ingénieurs et en grandes écoles, les moyens de formation manquent cruellement pour les métiers manuels et pour ce que l'on appelle les niveaux 4 et 5.

Si vous voulez, monsieur le ministre, que la formation des adultes soit une réalité concrète, il faut qu'elle puisse avoir lieu à Paris également. Et il serait bon qu'un centre de F.P.A. au minimum puisse y être implanté rapidement.

Pour l'ensemble de la France, la logique voudrait que l'A.F.P.A. accroisse ses moyens pour pouvoir former davantage de travailleurs et que, au lieu de 100 000 stagiaires par

an, on puisse passer à 120 000 ou 150 000. Avec les restrictions de crédits que vous imposez à cet organisme, ce ne sera pas possible puisque la direction de l'A.F.P.A. prévoit 450 licenciements.

M. le président. Vous serait-il possible de conclure, monsieur Moulinet ?

M. Hector Rolland. Il serait bien le premier à conclure normalement !

M. Louis Moulinet. Je termine, monsieur le président.

M. le président. Je vous remercie.

M. Louis Moulinet. Monsieur le ministre, si vous voulez que la formation professionnelle des adultes puisse se faire et qu'on puisse reclasser les gens, ne diminuez pas les crédits de l'A.F.P.A. Au contraire, augmentez-les ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Hector Rolland. Il faudrait diminuer les temps de parole !

M. le président. La parole est à M. Jean Royer, pour cinq minutes.

M. Jean Royer. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, je veux traiter aujourd'hui, dans le cadre de l'examen du budget de la santé, de la globalisation des budgets de nos vingt-neuf hôpitaux universitaires de France.

Je rappelle d'abord brièvement que, depuis le 19 janvier 1983, le législateur a confié à l'Etat le soin de la fixer chaque année pour chacun des vingt-neuf C.H.U. et que, depuis 1984 et 1985, l'extension des dispositions en la matière atteint la totalité de nos hôpitaux universitaires.

Me fondant sur l'expérience pragmatique d'un C.H.U. que je connais bien depuis vingt-cinq ans - celui de Tours, qui a 3 750 lits, 5 600 personnes pour le servir et, cette année, un budget de 1 300 millions de francs, c'est-à-dire pratiquement presque le double du budget d'une ville - je puis vous exposer les avantages et les inconvénients de la globalisation de ces budgets.

Les avantages sont clairs : d'une part, on a assisté à une décélération de l'augmentation des budgets des hôpitaux depuis trois ans, d'une manière très nette, celle-ci se rapprochant désormais du taux de l'inflation ; d'autre part, on a agi sur le volume des dépenses de la sécurité sociale, afin d'essayer d'en diminuer le déficit.

Mais je voudrais faire ressortir avec vigueur deux inconvénients de cette globalisation.

D'abord le budget d'un grand hôpital est très difficile à gérer, parce qu'il est largement dominé par les frais de personnel. En effet, 65 à 75 p. 100 de son montant sont affectés à des rémunérations.

M. Hector Rolland. C'est beaucoup trop !

M. Jean Royer. Il ne reste donc qu'une marge très étroite pour les crédits de fonctionnement et d'investissement.

M. Hector Rolland. Voilà !

M. Jean Royer. Lorsque l'on prévoit pour l'année suivante un budget dont le calcul a été effectué à partir des dépenses comprimées de l'exercice précédent, on aboutit forcément à des déficits. Ainsi les déficits ajoutés des vingt-neuf C.H.U., ont dépassé un milliard de francs depuis trois ans. Ce déficit a certes été partiellement résorbé, mais difficilement.

Le second inconvénient est que les C.H.U. ont des situations qui ne sont pas comparables. Par exemple, les uns ont poussé à l'avant-garde des recherches sur la greffe de la moelle épinière ou sur la greffe du rein, ce qui a permis de réaliser des économies d'hémodialyses, alors que d'autres ne l'ont pas fait, ou tout au moins pas dans les mêmes proportions. Les uns ont un patrimoine à moderniser plus important que d'autres. Il n'est donc pas bon que la même norme de globalisation autoritaire soit appliquée à des situations aussi différentes.

Tels sont les avantages et les deux inconvénients principaux.

Cette année - je tiens à appeler l'attention de l'Assemblée sur ce sujet - les C.H.U. seront confrontés à deux facteurs d'augmentation de dépenses.

La première cause sera l'application de l'article 62 du décret du 11 août 1983 qui inclut dans leurs dépenses les frais de fonctionnement des secours d'urgence et des services de l'I.V.G., le coût des acquisitions de l'appareillage pour les gros matériels et la part des forfaits journaliers pris en charge par les caisses de sécurité maladie.

La seconde cause, qui est plus perverse, tiendra à l'obligation d'accroître de 2 p. 100 leur budget, en raison de la surcompensation qui jouera en faveur des agents des caisses de retraites des collectivités locales et des agents hospitaliers. Pour Tours, par exemple, cela représentera 25 millions de francs d'un seul coup.

M. Guy Chenfrault. Bien vu, monsieur Royer !

M. Jean Royer. La rigidité dans la fixation des taux directeurs contraste donc singulièrement avec les débordements de dépenses qui s'annoncent.

M. René André. Très bien !

M. Jean Royer. Comment résoudre le problème ? Puisque nous sommes en pleine période budgétaire, essayons, au-dessus de nos divisions - c'est toujours le langage que je tiens - d'approuver des positions de synthèse qui nous permettent de faire plus et mieux.

Voici quatre propositions constructives que j'apporte dans le débat. En effet, la globalisation, oui, mais contractualisée entre les conseils d'administration des hôpitaux et l'Etat. Cela signifie qu'il doit y avoir une discussion approfondie sur un avant-projet de budget, suivie d'un examen par la commission des finances des C.H.U. avant que le vote du budget ne soit définitivement entériné, à la fois par l'Etat et par le conseil d'administration.

M. René André. Très bien !

M. Jean Royer. Pour y parvenir, quatre dispositions précises devraient être mises en œuvre.

Premièrement, une planification et une programmation rigoureuses, continues et efficaces des investissements en matière de locaux et de matériels. Chaque centre hospitalier dispose d'ailleurs, lorsqu'il est bien géré - ce qui est pratiquement toujours le cas - d'un plan directeur.

Deuxièmement, il faut faire preuve de pragmatisme en matière de création de postes de personnel. J'ai déjà eu l'occasion, madame le ministre, au cours de démarches que j'ai effectuées auprès de vous - et vous avez bien voulu me réserver un bon accueil - de vous parler des problèmes difficiles de personnel. On constate, au sein des personnels des C.H.U., un absentéisme alarmant.

M. Hector Rolland. Scandaleux !

M. Jean Royer. Son taux dépasse parfois les 10 p. 100.

M. Hector Rolland. Absolument !

M. Jean Royer. Souvent, aussi, le personnel de surveillance de nuit de certains services n'est pas complet. Ainsi, dans le service de cardiologie de Tours, une infirmière peut avoir trente et un postes de monitoring à surveiller la nuit. Si par malheur, deux ou trois incidents cardiaques se produisent en même temps, vous voyez ce que cela peut donner !

Il convient donc de faire très attention à cela. Votre responsabilité et la nôtre sont engagées. On pourrait donc combiner un redéploiement des personnels que nous vous proposerions avec un certain nombre de créations de postes. Par exemple, je vais vous proposer de redéployer douze personnes du service de psychiatrie. Dans d'autres services en vous demandant de créer quinze postes en correspondance. Des apports réciproques de l'Etat et des conseils d'administration devraient permettre de résoudre le problème du personnel.

Troisièmement, nous devons avoir une comptabilité très fine, analytique et informatique, de chaque service.

Quatrièmement enfin, proposez-nous des taux directeurs modulés selon les établissements auxquels on a affaire.

Telles sont les quatre mesures que je vous propose, qui tiennent à la fois de la rigueur et d'un minimum de pragmatisme pour tenir compte de toutes les situations.

En agissant ainsi vous obtiendrez deux avantages : une meilleure harmonisation dans l'administration des choses et, la paix et la coopération pour diriger les grands hôpitaux, lieux où cette paix et cette coopération sont nécessaires dans l'intérêt supérieur des malades.

Nos C.H.U. sont des pépinières de soins, d'enseignement et de recherche ; des lieux de formation continue de nos médecins généralistes et des lieux d'innovation constante à partir de plateaux techniques extrêmement perfectionnés. Aujourd'hui, une politique contractualisée de la globalisation des budgets s'impose. C'est un facteur important pour le développement de la santé publique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F., sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. Mes chers collègues, la séance devrait être levée à douze heures trente. Exceptionnellement je veux bien que l'on dépasse un peu cette heure et donner la parole à M. le secrétaire d'Etat, Jean Arthuis, s'il accepte de faire tenir sa réponse en une quinzaine de minutes.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je suis d'accord !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je répondrai aux interrogations qui ont porté sur l'emploi et la formation professionnelle.

Monsieur Bachelot, vous nous avez fait part d'une vision quelque peu défaitiste et fataliste en matière d'emploi. Manifestement, la diversité et l'ampleur des mesures mises en œuvre par le Gouvernement vous ont échappé.

Vous avez dénoncé trois monopoles, et je tiens à revenir sur celui de l'A.N.P.E., d'abord pour souligner que c'est un monopole relatif. Le Gouvernement, comme l'a indiqué Philippe Séguin, prépare une ordonnance qui a pour objet de rendre plus efficace le service public de placement, notamment par la démultiplication de ses moyens et de ses interventions.

Evitons de faire de l'A.N.P.E. le bouc émissaire de nos drames en matière d'emploi. Il ressort d'un sondage, effectué récemment auprès des directeurs du personnel de grandes entreprises, que ces derniers portent sur l'Agence pour l'emploi un jugement nuancé : 27 p. 100 d'entre eux font systématiquement confiance à l'A.N.P.E. et 23 p. 100 lui proposent une partie de leurs offres d'emplois. C'est dire que l'A.N.P.E. est reconnue comme un partenaire crédible. Le service que l'on attend d'elle est celui du recrutement. Cela étant, il y a mieux à faire, et c'est à cette fin que répondra l'ordonnance en préparation.

Vous avez également dénoncé, monsieur Bachelot, les seuils fiscaux et sociaux. A ce propos je vous rappelle que le collectif budgétaire a prévu de geler pendant trois ans l'effet des seuils financiers et que l'ordonnance du 11 août a pratiqué le calcul des effectifs - cela n'est pas neutre - en matière de déclenchement des seuils, qu'ils soient financiers ou sociaux. Enfin les partenaires ont été invités à étudier le problème du lissage des seuils sociaux ; s'ils n'aboutissaient pas dans cette recherche, le Gouvernement serait amené à proposer au Parlement un projet de loi sur ce sujet.

Quant au S.M.I.C., monsieur Bachelot, je vous confirme qu'il n'est pas question de le remettre en cause.

Monsieur Auroux, vous avez parlé d'héritage. J'ai été d'autant plus étonné que vous l'avez qualifié d'héritage favorable. Or, pour moi, l'héritage, ce sont 2 400 000 demandeurs d'emploi...

M. Jean Auroux. Nous, c'était 1 800 000 !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. C'était 1 600 000 au moment où vous êtes venus aux affaires !

M. Jean Auroux. Non, 1 800 000 !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Il y avait donc 2 400 000 demandeurs d'emploi, mais, entre temps, 200 000 jeunes étaient entrés dans le cadre des travaux d'utilité collective. Je n'ai certes pas l'intention de critiquer cette formule...

Mme Martine Frachon. Heureusement !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... mais j'observe que cela a permis de « soulager » la situation.

Cet héritage, c'est aussi la perte de 647 000 emplois, monsieur Auroux, ce qui n'est pas neutre en matière de recettes pour notre régime de protection sociale.

Vous vous êtes livré à un exercice de style que je n'ai pas bien compris. Je suis d'ailleurs tenté de penser qu'il s'agissait d'une caricature, mais je ne sais pas qui vous avez voulu caricaturer de ce budget ou de vos propos ! Il y a, en effet, eu une rupture de ton. Vous avez ainsi parlé de cadeaux faits aux entreprises...

M. Michel Coffineau. C'est vrai !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... invitées à accueillir les jeunes. Mais le plan en cause a été arrêté par les partenaires sociaux, le 26 octobre 1983, et je n'ai pas entendu, durant le tour de France que Philippe Séguin et moi-même avons fait dans l'ensemble des régions où nous avons rencontré tous les partenaires sociaux à l'exception de la C.G.T., de critiques, notamment de leur part, à son égard.

Sortons donc de ce langage passéiste...

M. Jean Auroux. J'ai parlé des contreparties !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... qui remet en cause l'impression de maturité que nous avons, pensant que le problème de l'emploi était sorti du champ des considérations doctrinales.

Vous avez prétendu que l'on ne faisait rien pour les jeunes. Pourtant, du 1^{er} mai au 30 septembre 400 000 jeunes sont entrés dans le dispositif du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes et, parmi eux, 197 000 sont passés en formation en alternance !

Mme Maria-France Lecuir. En vertu de l'accord de 1983 !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. On vous a déjà dit que l'on maintenait les P.A.I.O., que l'on conservait les missions locales et que 107 000 places de stages étaient prévues dès cette rentrée d'automne...

M. Michel Coffineau. Cela n'est pas dans le budget !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... pour les jeunes qui éprouvent de grandes difficultés à s'insérer dans le monde du travail. Cette réponse vaut également pour M. Garmendia qui nous a interrogé sur le sort des P.A.I.O. et des missions locales.

En ce qui concerne l'A.F.P.A., je m'étonne de certaines des critiques qui ont été formulées. En effet le montant de sa subvention progresse de 4 p. 100. Certes il y a une recherche de rigueur dans la gestion, car il semble que l'on puisse exploiter des potentiels de productivité. Mais il n'est pas question pour autant de remettre en cause ses moyens pédagogiques, ses moyens de formation ; les postes d'éducateur et de formateur ne sont pas remis en cause. Il faut cependant revoir sa structure, notamment sur le plan administratif.

Cette réponse s'adresse à M. Auroux, comme à Mme Jacquaint et à M. Moulinet.

Monsieur Auroux, vous avez également affirmé que les collectivités territoriales devraient désormais assumer des charges...

M. Jean Auroux. Oui !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... que l'Etat aurait dû supporter. Cela est faux, et je pense que M. Adrien Zeller vous en apportera la démonstration.

M. Jean Auroux. Demandez aux maires si c'est faux !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Quant au code du travail, qui semble vraiment être l'objet de votre vénération - sans doute parce que vous avez contribué à l'épaissir substantiellement, ce qui ne veut pas dire que sa lecture en ait été facilitée - s'il est si merveilleux, comment expliquez-vous que l'on ait perdu 647 000 emplois ? Qui a-t-il protégé ? En fait il impose des contraintes telles que l'emploi a été pénalisé et que les Français en sont directement victimes. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela m'ennuie de parler ainsi, car le propos devient presque polémique. Compte tenu de l'enjeu, il est préférable d'éviter cela dans ce débat et je vous prie de m'en excuser. Mais j'ai ouvert cette parenthèse, comme vous, dans une discussion heureusement sereine parce que la situation est dramatique.

Le ministère des affaires sociales et de l'emploi est le ministère du dialogue, monsieur Auroux. Oui, le Gouvernement redonne à la politique contractuelle un souffle qui, entre 1981 et 1986, s'était un peu étouffé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michal Coffinseau. C'est la meilleure ! Demandez à M. Séguin comment il nous attaquait lorsque nous propositions des négociations !

M. Hector Rolland. Ne soufflez pas la tempête !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Qu'il me soit permis de rappeler que le plan pour l'emploi des jeunes a été conçu avec les partenaires sociaux et qu'en matière de flexibilité les partenaires sont arrivés à un accord dans la métallurgie.

Mme Marie-France Lacuir. Le plan de formation en alternance, c'est encore l'accord contractuel de 1983 !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Il y a encore cet accord sur la protection à donner aux salariés victimes de licenciements économiques. Tout cela ne traduit-il pas le respect du dialogue et ne montre-t-il pas notre considération pour une politique contractuelle ?

Nous développons une politique d'ouverture, une politique de dialogue, en donnant un souffle nouveau à la politique contractuelle. Oui, nous allons d'une économie administrée à une économie de marché !

M. Auroux et M. Bayard ont souhaité qu'il soit fait davantage en faveur des handicapés, notamment pour faciliter leur insertion dans le monde du travail.

Certes, il faut donner à chacun sa place dans la société et aider les hommes et les femmes en difficulté, victimes d'accidents, victimes de handicaps. La France n'a d'ailleurs pas les moyens de se passer des capacités des handicapés qui, individuellement, nous livrent des exemples admirables de courage, d'ardeur et de détermination. Mais l'application de la législation actuelle fait apparaître que celle-ci ne répond plus aux objectifs que s'était assignés le législateur, c'est-à-dire assurer le droit au travail de tous les handicapés susceptibles d'exercer un emploi.

La réforme en cours de préparation tend à créer une dynamique en faveur de l'embauche des travailleurs handicapés, par un effort de simplification de la législation et des procédures qui en résultent et par l'établissement d'un dialogue social positif avec les entreprises. J'ai moi-même engagé une concertation avec les responsables des associations représentatives des handicapés.

Monsieur Descaves, vous avez appelé notre attention sur le sort des petites entreprises. Nous partageons votre conviction que ce sont elles qui créeront des emplois, puisque les grandes sont confrontées à des obligations de restructuration, de modernisation et que, nous le savons bien, le prix à payer pour une plus grande productivité, une plus grande compétitivité sans lesquelles il n'y a pas de gains de marchés nouveaux est malheureusement le maintien de l'emploi, au mieux, et, bien souvent, la perte de l'emploi.

Les dépenses de formation professionnelle à la charge des entreprises ont effectivement atteint presque 21 milliards de francs en 1985, soit 2,5 p. 100 de la masse salariale, c'est-à-dire plus du double de la cotisation obligatoire de 1,1 p. 100. Il est vraisemblable qu'en 1986 et 1987 elles s'élèveront à 23 milliards de francs.

Je ne partage pas votre idée d'exonérer les petites entreprises. D'ailleurs, les entreprises de moins de dix salariés le sont déjà. Mais ne laissons pas croire qu'il serait judicieux de négliger la formation des hommes. Au moment où l'on passe de la loi au contrat, il serait fâcheux de laisser penser aux entreprises qu'elles peuvent se dispenser de cet investissement fondamental. Et, puisque l'on parle tant d'investissement, je veux souligner à nouveau combien la formation est un investissement fondamental pour chaque entreprise comme pour la société dans son ensemble.

Mme Christiane Papon. Très bien !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Si l'on s'en tenait à la contribution obligatoire de 1,1 p. 100, la contribution des entreprises à l'effort de formation serait d'une dizaine de milliards. Or elle a été, je le répète, de plus de 20 milliards de francs en 1985, soit plus du double, et elle est en constante augmentation.

Je répète que les petites entreprises doivent, elles aussi, intervenir dans la formation. Si l'on relevait à cinquante salariés le seuil d'exonération, d'abord, on ne leur rendrait pas un réel service, ensuite, on créerait un nouvel effet de seuil.

Nous sommes d'accord pour reconnaître aux petites entreprises leur rôle essentiel en matière de création d'emplois, mais elles doivent aussi mesurer les exigences de formation nécessaire pour bâtir leur avenir et nous permettre de créer des emplois durables.

M. de Chambrun a considéré que les charges supportées par les entreprises étaient excessives. C'est aussi notre conviction. Nous souhaitons d'ailleurs alléger le poids des cotisations. La première partie du projet de loi de finances, qui comporte plusieurs dispositions fiscales dans ce sens, en témoigne.

Ainsi, le taux d'imposition sur le bénéfice des sociétés a été abaissé, et la taxe professionnelle fait l'objet d'un allègement. Certes, la réforme fondamentale que d'aucuns attendent n'est pas réalisée, mais les entreprises n'en paieront pas moins une contribution allégée en 1987 par rapport à ce qu'elles auront payé en 1986. Le gel des seuils financiers, je l'ai dit, permet une exonération pour les petites entreprises.

Enfin, l'exonération des cotisations sociales pour les entreprises qui accueillent des jeunes de moins de vingt-cinq ans représente une contribution directe de 9 milliards de francs pour un an. C'est la reconnaissance d'un investissement qui est cofinancé, en quelque sorte, par l'entreprise et par l'Etat.

Monsieur Welzer, vous avez critiqué le plan pour les jeunes. Les réponses que j'ai apportées à M. Auroux doivent, je l'espère, vous permettre de revoir votre appréciation. Vous avez considéré aussi que notre politique était une remise en cause des droits acquis. Mais ces droits acquis, que sont-ils pour les 647 000 emplois qui ont disparu ? Que sont-ils pour le million - pardonnez-moi, j'inclus dans ce chiffre les T.U.C. - pour les 800 000 chômeurs supplémentaires entre 1980 et 1986 ?

Nous devons tous ensemble prendre des dispositions pour renverser une tendance, pour mettre un terme au déclin qui s'est engagé, à la destruction du tissu économique. C'est à cette fin que répondent l'ensemble de nos propositions, notamment la réforme de l'A.N.P.E., pour mieux ajuster l'offre à la demande d'emplois, et la politique de formation professionnelle, pour mieux accompagner l'évolution économique et sociale.

Qu'il me soit permis de rappeler que, pour 1987, l'investissement global de la France pour la formation professionnelle - entreprises, régions et Etat - représentera plus de 50 milliards de francs. S'y ajoute la reconnaissance de la formation en alternance. Nous essaierons, en effet, de doter la France d'un dispositif organique, permanent, pour que les jeunes puissent entrer dans le monde du travail par cette voie. Cela a été très bien souligné par plusieurs rapporteurs, notamment par M. Legendre.

M. Berson, pour sa part, n'a pas fait dans la nuance.

M. Gilbert Barbier. C'est habituel !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Mais tout ce qui est excessif est insignifiant.

Il a, notamment, omis les 4 milliards inscrits par ailleurs en exonération de cotisations sociales...

M. Michel Berson. Ce n'est pas la formation !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... notamment pour celles des entreprises qui pratiquent la formation en alternance.

Il est fâcheux de déformer ainsi la réalité et de formuler des considérations que j'ai, pour ma part, jugées outrancières. Il convient, en ce domaine, de parler le langage de vérité. Les Français, je le crois, sont las de nos querelles dogmatiques. Le débat sur l'emploi a changé de ton et de nature. Je souhaite que l'impression que nous avons tous ressentie fortement pendant l'été, au-delà des clivages politiques, puisse se prolonger dans les mois qui viennent.

M. Gilbert Barbier. Les meilleures choses ont une fin !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Enfin, monsieur Moulinet, j'ai partagé l'indignation qu'a exprimée M. Philippe Séguin il y a un instant. Je trouve fâcheux que vous ayez cru

devoir assortir des commentaires que nous avons entendus dans le projet de loi sur la réforme de la prud'homie. Là encore, le débat méritait mieux.

Telles sont, mesdames, messieurs, les réponses que je souhaitais faire aux différents intervenants qui se sont exprimés sur les problèmes d'emploi et de formation professionnelle. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Mme Colette Gosuriot. Et les cours de formation, vous vous asseyez dessus !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires sociales et emploi *(suite)* :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 2. - Emploi, M. Jean Bousquet, rapporteur spécial ;

Annexe n° 3. - Formation professionnelle, M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ;

Annexe n° 4. - Santé et famille, M. Guy Bêche, rapporteur spécial ;

Annexe n° 5. - Section commune - Affaires sociales, M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 396, tome I. - Emploi, de M. Etienne Pinte ; tome II. - Formation professionnelle, de M. Jacques Legendre ; tome III. - Protection sociale, de M. Claude Évin ; tome IV. - Santé et famille, de M. Michel Hannoun.

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 397, tome IV. - Immigration, de M. Daniel Goulet.

Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

